



Études d'opportunité et de faisabilité
d'un Parc naturel régional
sur le territoire de la Bresse bourguignonne

RAPPORT FINAL

Septembre 2023



Table des matières

| | |
|---|-----------|
| Introduction : objet du rapport..... | 4 |
| 1. Le périmètre du projet : plusieurs options | 5 |
| A. Une définition progressive du périmètre opportun..... | 5 |
| B. Un pays marqué par une ruralité ordinaire, fragile et sous tension | 8 |
| Un territoire rural | 8 |
| Un territoire attractif..... | 9 |
| Un territoire fragile et sous tension | 9 |
| C. Un pays d'eau et un milieu naturel fragilisé..... | 10 |
| Richesse naturelle du patrimoine..... | 11 |
| Intérêt patrimonial de l'extension Sud vers l'Ain (« Territoire-porte »)..... | 12 |
| Intérêt patrimonial de l'extension Saône-Doubs-Bresse (7 communes)..... | 12 |
| D. Des paysages bressans typiques d'une certaine campagne française..... | 12 |
| E. Une identité culturelle partagée, une histoire commune | 14 |
| Approche historique..... | 14 |
| Approche architecturale..... | 14 |
| Approche culturelle | 16 |
| F. Conclusion – des options complémentaires..... | 18 |
| Opportunité d'un périmètre intégrant des communes de l'Ain..... | 18 |
| Opportunité d'un périmètre intégrant les 7 communes du bord de Saône..... | 19 |
| 2. Une perspective qui mobilise, des motivations qui se précisent | 20 |
| La démarche d'information et de concertation mise en place | 20 |
| A. Les actions d'information et de concertation organisées sur la phase A de l'étude (2020/2021) | 20 |
| Les rencontres d'information avec les élus | 20 |
| Les entretiens avec les acteurs du territoire | 21 |
| Le questionnaire | 25 |
| Les ateliers territoriaux..... | 26 |
| En synthèse | 28 |
| B. Les actions d'information et de concertation organisées sur la phase B de l'étude (2022) . | 29 |
| Les ateliers territoriaux..... | 29 |
| Le kit de communication | 32 |
| C. Les actions d'information et de concertation organisées sur la phase C (2023) | 32 |
| Les ateliers territoriaux et thématiques | 32 |
| Les propositions des ateliers | 34 |
| D. Motivation des acteurs et gouvernance | 37 |
| Une organisation éprouvée et un leadership reconnu..... | 37 |
| Motivation progressivement confirmée et besoins d'évolutions politiques et techniques | 39 |
| 3. La plus-value du projet et les enjeux de la préfiguration de la charte..... | 40 |
| A. La plus-value du projet | 40 |
| Plus-value interne | 41 |
| Plus-value externe..... | 42 |

| | |
|---|-----------|
| B. Un enjeu stratégique décliné en 3 axes de développement principaux et 2 enjeux transversaux pour la préfiguration | 43 |
| Enjeu stratégique..... | 43 |
| Axe 1. De nécessaires évolutions des pratiques agricoles | 44 |
| Axe 2. Une maîtrise patrimoniale du développement du territoire | 45 |
| Axe 3. Une nouvelle gestion de l'eau | 46 |
| Enjeux transversaux | 47 |
| Conclusion | 48 |
| C. Des actions de préfiguration | 49 |
| Liste des actions de préfiguration proposées..... | 49 |
| Objectifs et spécificités des actions dites de préfiguration | 50 |
| Financement des actions de préfiguration..... | 50 |
| 4. Modalités de conduite du projet | 51 |
| A. Gouvernance..... | 51 |
| Vers un Syndicat mixte ouvert d'aménagement et de gestion du PNR | 51 |
| La motivation, l'implication et la détermination des acteurs territoriaux | 52 |
| B. Structure..... | 52 |
| Comité de projet | 52 |
| Commissions thématiques | 53 |
| Comité exécutif..... | 53 |
| Conférence des Maires | 53 |
| Conseil de développement | 53 |
| Conseil scientifique, éthique et prospectif..... | 53 |
| C. Équipe-projet | 54 |
| D. Prochaines étapes – Échéancier potentiel | 54 |

Introduction : objet du rapport

Les études d'opportunité puis de faisabilité ont pour objectif de confirmer l'intérêt et la pertinence d'une **candidature de Parc naturel régional** et de prioriser les enjeux du futur Parc naturel régional, c'est-à-dire les sujets qui motivent et justifient en premier lieu la sollicitation, auprès de la Région, d'un avis d'opportunité sur un périmètre.

En amont de la procédure officielle de création, cette étape permet aux acteurs locaux du territoire d'exprimer les motivations de leur projet, et d'étudier l'opportunité et la faisabilité de l'outil Parc naturel régional (PNR) pour y répondre.

Ce dossier présente le travail conduit par les acteurs locaux sur la période 2020-2023 pour animer et porter le projet au niveau technique et politique. Il est porté par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, présidé par Anthony VADOT, soutenu par Cécile UNTERMAIER, députée.

Conformément à la démarche proposée (cf. Annexe J), ce dossier d'opportunité et de faisabilité permet de disposer d'un ensemble d'éléments descriptifs relatifs au patrimoine naturel, culturel et aux paysages du territoire, et à ses caractéristiques socio-économiques. Il décrit la motivation et l'implication des acteurs du territoire dans la mise en place d'un Parc naturel régional, ainsi que la pertinence et la plus-value de l'outil Parc naturel régional. Il justifie le périmètre d'étude proposé pour le futur Parc naturel régional.

Il est organisé de la manière suivante

- Présentation et justification du périmètre du projet
- Motivation des acteurs
- Enjeux pour le projet de Parc
- Modalités d'organisation pour la suite de la démarche

Pour une lecture facilitée du rapport, nous avons privilégié une organisation à 2 niveaux :

- Un rapport principal qui formule de manière synthétique les motivations et arguments
- Des annexes qui présentent les informations plus détaillées nécessaires pour justifier les arguments.

Liste des annexes

Annexe A. Liste des communes

Annexe B. Données socioéconomiques et aménagement du territoire

Annexe C. Expertise Patrimoine naturel

Annexe D. Expertise paysagère

Annexe E. Expertise Patrimoine culturel

Annexe F. La concertation engagée : déroulement et contributions

Annexe G. Liste des idées d'actions pilotes

Annexe H. Les étapes formelles de la suite du projet

Annexe I. Avantages et inconvénients des différentes solutions de statut juridique pour la préfiguration

Annexe J. Note technique FPNRF pour la création des nouveaux Parcs naturels régionaux

Annexe K. Note technique sur l'articulation Parcs naturels régionaux/ SCoT

1. Le périmètre du projet : plusieurs options

Une des particularités de ce projet de PNR est de se baser sur l'évidence d'une région naturelle historique, géologique et géographique, présente depuis fort longtemps sur les cartes de France, mais dont les limites restent suspendues à plusieurs perspectives, interprétations et donc options.

A. Une définition progressive du périmètre opportun

La définition du périmètre du projet de Parc naturel régional de la Bresse bourguignonne s'est révélé un exercice assez complexe justifiant des formulations différentes, plusieurs évolutions tout au long de la mission et une appropriation progressive de la part des acteurs locaux. Le choix de ce périmètre d'opportunité et de faisabilité a suivi 4 étapes principales :

- Le périmètre initial proposé (à l'initiative du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (SMBb)) correspondait à celui de **l'écomusée de la Bresse bourguignonne** dont la pertinence a déjà été beaucoup documentée. L'écomusée, créé en 1981, est l'un des acteurs structurants du développement local de ce territoire.
- **Les premières études patrimoniales** ont mis en évidence l'intérêt et la pertinence d'élargir le périmètre initial afin de mieux prendre en compte les richesses patrimoniales de ce territoire et de considérer les écosystèmes dans lesquels il fonctionne.
- **Les différents temps de concertation** ont permis de considérer les motivations des acteurs du territoire au regard de ce projet. L'engagement des élus et des acteurs locaux est une condition nécessaire à la création d'un Parc naturel régional. Si de nombreux projets et démarches existent sur ce territoire, l'évolution vers une charte de Parc ne va pas toujours de soi, ne peut être imposée à quiconque et suppose donc une motivation avérée des acteurs parties-prenantes.
- **La question des territoires « voisins » s'est aussi imposée** dans la réflexion sur ce périmètre. Il existe en effet des proximités et des ressemblances entre la Bresse bourguignonne et les Bresses voisines (Bresse jurassienne à l'Est et Bresse de l'Ain au Sud). Certaines problématiques sont d'ailleurs déjà partagées même si les habitudes de travail en commun n'existent pas toujours.
 - Dans la partie **Sud du territoire, vers l'Ain**, si les limites administratives régionales et départementales sont importantes, les thèmes à partager ne manquent pas autour de la construction souhaitée, dans l'avenir, d'une identité commune de la Bresse.
 - **Vers le Jura (à l'Est)**, les liens entre ces territoires relèvent d'une certaine évidence avec des traditions communes, des liens entre institutions qui existent déjà et de nombreuses problématiques d'ores et déjà partagées.
 - Sur la partie **Ouest du territoire** dans l'aire d'influence de Chalon-sur-Saône, des atouts patrimoniaux confirment la pertinence d'intégrer une partie de ce territoire et des problématiques en commun. Les élus de cette partie du territoire ont exprimé des inquiétudes vis-à-vis de l'articulation entre ce projet et le SCoT de la partie chalonnaise. Cette question de l'articulation entre SCoT et PNR est assez

commune puisqu'aujourd'hui la quasi-totalité des parcs se trouve concernée par cette question. Une note jointe en annexe K de ce rapport a précisé les conditions d'articulation entre ces outils.

→ Au terme de ces études d'opportunité et de faisabilité, au regard de l'ensemble de ces arguments, le périmètre proposé comporte 139 communes organisées autour de 8 EPCI, sur 2 départements et 1 Région. D'une superficie de 1928 km², 87 752 habitants vivent aujourd'hui sur ce territoire.

Cependant, deux options d'extension sont finalement proposées : une au Sud, vers l'Ain ; l'autre au Nord-Ouest pour intégrer la confluence du Doubs.

Petite région naturelle bordée par la Saône à l'Ouest, par la vallée du Doubs et allant jusqu'au bord du Jura au Sud-Est, ce territoire est un pays d'eau, traversé par la Seille, constellé d'au moins un millier d'étangs et d'un vaste réseau de mares. Territoire riche de ces patrimoines naturels et paysagers, il est aussi porteur d'une identité culturelle forte (architecture typique, parler bressan, gastronomie, ...). Ce territoire rural révèle une campagne française emblématique et en apparence assez ordinaire, sauf qu'elle est aujourd'hui confrontée à de grandes fragilités liées aux transitions à l'œuvre, climatique, écologique, économique, sociale. Face aux problèmes auxquels ce territoire doit aujourd'hui répondre, comme d'autres campagnes ailleurs, le projet de Parc naturel régional de Bresse est porteur d'une ambition pour inventer et expérimenter de nouvelles solutions. Elles devront rendre possible la préservation des richesses de son territoire et une intervention pour réduire les conséquences de ses fragilités.

Dans ce contexte territorial et régional particulier et après avoir attesté de la motivation des acteurs locaux, le SMBb se propose de devenir organisme préfigurateur.



Périmètre d'étude du projet de Parc naturel régional de la Bresse

B. Un pays marqué par une ruralité ordinaire, fragile et sous tension

La présentation de ce territoire peut se résumer² dans cette proposition formulée par les acteurs locaux eux-mêmes de « **ruralité ordinaire** ». Cette affirmation présente une dimension expérimentale nouvelle particulièrement intéressante pour un projet de Parc naturel régional. Si les premiers Parcs naturels régionaux créés au début des années 70 concernaient surtout des territoires particulièrement remarquables et « extraordinaires », les Parcs naturels régionaux avaient été aussi créés pour permettre de s'appliquer ensuite sur des territoires plus ordinaires. Le présent projet participe, avec d'autres depuis plus d'une décennie, de cette étape dans l'histoire des Parcs. La création d'un PNR dans une ruralité ordinaire permettra d'expérimenter de nouvelles solutions potentiellement duplicables dans d'autres territoires ruraux français.

Le territoire d'étude s'inscrit dans le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté, à cheval sur les départements de la Saône et Loire (71) et du Jura (39).

Cette Bresse est un pays d'eau, discrète mais omniprésente, composé d'étangs, de forêts et de prairies traversées par de nombreuses rivières. Ce vaste territoire rural présente une certaine unicité **géographique** (des paysages, des villages, une architecture, un système agricole), **géologique** (une plaine, un système hydrographique) et hydrographique, **structurée autour de la Seille**.

Un territoire rural

- Le pays de la Bresse bourguignonne est **un territoire de forte tradition agricole**, avec une agriculture encore très présente : l'activité agricole occupe une place importante avec des **entreprises reconnues** qui organisent l'aval des filières et des savoir-faire ; une agriculture de qualité, avec **4 AOP** sur le territoire (volaille de Bresse, crème et beurre de Bresse, comté-morbier, dinde de Bresse) ; **une agriculture qui évolue** sous plusieurs influences (transformation vers l'agro-alimentaire, régression de l'élevage et mise en grandes cultures céréalières avec des impacts environnementaux importants particulièrement au Nord du territoire) ; le développement de **pratiques agricoles** (maraîchages sur les bords des cours d'eau ; viticulture au Nord) ; une agriculture exposée à de **sérieuses difficultés** dans la conduite de l'activité (sécheresses répétées, élevage en crise, difficultés de reprise des exploitations, réglementations et politiques perçues comme trop contraignantes).
- **La dynamique industrielle est** ancienne sur le territoire. L'outil industriel est mature et l'activité est structurée en filières diversifiées (artisanat, agro- alimentaire, transport et logistique, économie de services). Les zones d'activités économiques sont assez bien réparties sur l'ensemble du territoire et l'emploi salarié dans l'industrie représente 22,2% des emplois salariés en 2018 (contre 16,5% en BFC – source INSEE).
- Ce territoire reste encore assez dynamique **du point de vue des commerces et des services**. Cette dynamique s'appuie sur une urbanisation non seulement à l'Ouest avec le chalon nais mais aussi autour d'un maillon de petites villes assez bien réparties sur le territoire.

² Pour la présentation détaillée des différentes thématiques abordées ici, voir annexe B : Analyse socioéconomique du territoire

Un territoire attractif

- Cette Bresse est aujourd'hui un territoire attractif. De faible densité, on observe une croissance démographique modeste mais régulière, ce qui est remarquable dans une région qui perd, tendanciellement, des habitants.
- Dans l'aire d'influence de Chalon-sur-Saône et de Bourg-en-Bresse, dans une moindre mesure Lons-le-Saunier, la Bresse attire **de nouveaux habitants actifs et retraités originaires du Rhône, de la Saône-et-Loire et du Jura**. Ces nouveaux venus font évoluer les besoins en équipement, en service, en logement.
- Territoire plutôt vieillissant, l'évolution démographique s'accompagne aussi d'une **dynamique résidentielle** avec l'arrivée de nouveaux ménages avec enfants. Cette croissance démographique s'explique notamment par l'arrivée de ménages en provenance des agglomérations voisines, attirés par un cadre de vie de qualité lié à la qualité des paysages bressans et à l'identité rurale du territoire mais aussi par la faiblesse (relative) des coûts d'acquisition des logements. Ainsi plus de la moitié des actifs nouvellement installés quittent quotidiennement le territoire pour aller travailler ailleurs. Les agglomérations de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier attirent à elles seules respectivement 39% et 12% des résidents en Bresse bourguignonne.

Un territoire fragile et sous tension

- **La pression liée à l'urbanisation** est fortement ressentie sur le territoire. **Sur ce territoire de plus en plus résidentiel, les besoins en logement sont importants**, du fait du desserrement des ménages et de l'augmentation de la population.
- Territoire attractif, la Bresse apparaissait en 2011 comme **l'un des territoires les plus consommateurs de foncier à l'échelle départementale**. La crise Covid a accéléré l'aspiration d'une partie de la population à la maison individuelle, accélérant les mouvements de dédensification des aires urbaines, et de renforcement de l'étalement urbain à l'œuvre depuis plusieurs décennies. Cette tendance lourde de l'aménagement du territoire promet l'arrivée de populations nouvelles à la recherche de foncier pas cher mais ne s'inscrivant pas nécessairement dans un projet de vie « à la campagne ». Ceci est incontestablement une chance pour des territoires comme la Bresse, à condition d'organiser ces arrivées, de les planifier et de s'en servir plutôt que de laisser faire le marché immobilier et l'inévitable spéculation sur les prix.
- **La question de l'artificialisation des sols** est un enjeu fort pour le territoire (notamment avec l'application du ZAN à l'orée 2050). Car cette consommation d'espace s'est faite jusqu'à maintenant principalement au détriment des espaces agricoles, pour l'habitat et, dans une moindre mesure, le développement de zones d'activités économiques. Elle a, entre autres, comme conséquence : le morcellement accru des parcelles agricoles et des enjeux de cohabitation de plus en plus complexes ; une perte de biodiversité liée à la fragmentation des espaces et aux coupures dans les continuités écologiques ; la diminution du potentiel de stockage de carbone de ces sols ; une banalisation des paysages ; des enjeux de mobilité ; ...

- **La dynamique touristique est actuellement limitée** malgré les potentiels perçus et les initiatives qui se développent, autour des cours d'eau (Seille et Saône), du tourisme vert (authenticité), de la gastronomie ; les proches vignobles de Bourgogne (Beaune, Macon) attirent aussi des visiteurs sur le territoire. Il s'agira, à n'en point douter, d'un des sujets traités par le projet de PNR.
- L'attractivité du territoire induit aussi une dynamique sociale renouvelée, redynamise la vie locale. Cette dynamique a, par exemple, contribué à la restauration de fermes bressanes, y compris par de nouveaux arrivants. Mais, ces nouvelles installations pourraient également souhaiter d'autres types d'interventions architecturales moins en phase avec les particularités patrimoniales de ce territoire. Cette attractivité est donc potentiellement à la fois une richesse et une fragilité. Elle engendre de nouvelles demandes sociales, positives, mais produit aussi des tensions liées aux **nouvelles cohabitations** entre les différents usagers de cet espace : nouveaux habitants de culture « urbaine » dans cet espace « rural », agriculteurs, touristes et visiteurs, chasseurs, pêcheurs, ... Le PNR aura, ici comme dans de nombreux autres Parcs, à orchestrer un dialogue territorial entre ces différentes parties prenantes, à éduquer aux spécificités patrimoniales afin que les nouvelles arrivées (porteuses de nouvelles dynamiques) se fassent en connaissance de cause et dans l'esprit Parc d'écoresponsabilité.

→ Ce territoire typique de la campagne française se caractérise par sa forte présence agricole et aura, au cœur de son projet, à traiter du nouveau pacte à construire entre activités agricoles et autres activités. Pays d'eau, ce territoire porte un récit particulièrement intéressant des relations complexes entre les hommes et leurs milieux, en considérant que l'eau est ici déterminante pour comprendre les paysages, le finage, le réseau viaire, l'implantation des villages et hameaux, ... mais aussi l'état d'esprit des habitants et ce « génie des lieux » dont les Parcs cherchent à mettre en valeur la richesse.

A ce titre, ce territoire apparaît emblématique de ces nouveaux enjeux de la campagne française, de l'avènement potentiel de « nouvelles ruralités » et de la possibilité d'« inventer une nouvelle vie » (comme le stipule le slogan du réseau des Parcs naturels régionaux de France) en prenant soin des patrimoines naturels, culturels et paysagers : poursuite de l'évolution des modèles agricoles vers l'agro-écologie ou l'écoresponsabilité agricole, nouveaux usages de l'espace, transition écologique et prise en compte des enjeux du dérèglement climatique, préservation de la biodiversité et des ressources du territoire.

C. Un pays d'eau et un milieu naturel fragilisé

Dans la cartographie des **régions forestières nationales**, la Bresse représente des zones homogènes du point de vue des types de forêt ou de paysage sur la base de conditions physiques dominantes (climat, sol, relief), indépendamment des limites administratives.

Si une région forestière nationale chevauche plusieurs départements, chacune de ses parties constitue une région forestière départementale.

Cet outil cartographique intègre bien la dimension écologique et a été utilisé pour l'analyse de la cohérence du périmètre vis-à-vis du patrimoine naturel.

Ce périmètre des 139 communes concerne :

- pour la Saône-et-Loire 3 régions forestières départementales : la totalité de la Bresse, une partie de la région « vallées de la Saône et du Doubs » (la quasi-totalité de la partie de la région située en rive gauche de la Saône à l'exception de la zone périurbaine de Chalon-sur-Saône), l'intégralité de la petite région « Bordure jurassienne » d'extension très limitée (partie ouest des communes de Cuiseaux, Champagnat et Joudes) ;
- pour le Jura : la majeure partie de la Bresse et quelques communes de la région « zone des Vallées » (communes de Petit Noir, Les Hays, Chaînée-des-Coupris, Chêne-Bernard, Neublans-Abergement).

Le périmètre est donc cohérent d'un point de vue écologique avec la majeure partie de la région écologique bressane de Bourgogne Franche-Comté (Saône-et-Loire et Jura), ainsi que la basse Vallée du Doubs et la rive gauche de la vallée de la Saône. La Saône qui constitue une frontière géographique et écologique (même si la rive droite de la vallée comporte des milieux alluviaux semblables à ceux de la rive gauche) marque la limite ouest de ce périmètre.

Richesse naturelle du patrimoine

La richesse du patrimoine naturel de ce périmètre est reconnue :

- Dans le périmètre d'étude, les espaces naturels les plus remarquables (d'enjeu national ou européen) concernent les vallées des cours d'eau majeurs (Val de Saône, basse Vallée du Doubs et basse vallée de la Seille, y compris la réserve naturelle de la Truchère), les plaques d'étangs autour de Pierre-de-Bresse, la Bresse jurassienne, le vaste espace de prairies encore cohérent en val de Seille en amont de Louhans.
- Des sites naturels d'intérêt régional dispersés au sein de la Bresse ont été identifiés. Il s'agit de milieux naturels plus typiques de la Bresse (autres étangs, bois humides, landes et prairies humides, bocage), ainsi qu'un site jurassien à proximité de Cuiseaux.

Le périmètre abrite des espèces emblématiques d'intérêt national : plantes protégées liées aux divers milieux naturels humides, diverses espèces animales remarquables et menacées (Râle des genêts, Blongios nain, Héron pourpré, Courlis cendré, Busard des roseaux, Apron du Rhône, Bouvière, Castor d'Europe).

En dehors de ces joyaux naturels, la Bresse est constituée d'une mosaïque de nature ordinaire (boisements de superficie variable, prairies naturelles, zones humides, bocage relictuel, champs cultivés abritant une faune remarquable).

Outre les grandes rivières déjà mentionnées avec leur large vallée (Saône, Doubs, Seille), la nature bressane se caractérise également par un réseau dense de ruisseaux et fossés, une grande richesse en biotopes aquatiques (300 étangs pour la Bresse bourguignonne, nombreuses mares) et une diversité de zones humides (prairies, landes et bois).

Le bocage est, certes, de moins en moins présent (et parfois même à l'état relictuel), car les exploitations agricoles autrefois tournées vers la polyculture-élevage se sont orientées vers les systèmes de grandes cultures. Néanmoins, l'arbre est encore bien présent grâce à des massifs forestiers de taille moyenne dominés par les chênes et le charme. Quelques massifs forestiers se distinguent par leur importance : forêt domaniale de Purlans au nord, forêt de Cuiseaux à l'est.

La présence d'écosystèmes rares et menacés des sites remarquables et la diversité et l'étendue des milieux naturels ordinaires permettent une grande richesse de la faune et de la flore et le maintien d'espèces en régression.

Intérêt patrimonial de l'extension Sud vers l'Ain (« Territoire-porte »)

Pour l'Ain, seule une petite partie nord de la région Bresse (qui s'étend jusqu'au sud de Bourg-en-Bresse) et une petite partie nord de la vallée de la Saône constitue le territoire porte. La limite sud est marquée par la **vallée de la Reyssouze**. Cette partie correspond à une partie très riche du point de vue du patrimoine naturel pour la Bresse et le Val de Saône pour le département de l'Ain.

Ce territoire permettrait d'intégrer la partie sud de la vallée de la Seille avec les dunes de Charme, le bois de Maillance, les prairies humides du Val de Saône de Sermoyer, Arbigny, Saint-Bénigne, quelques étangs bressans à enjeu ornithologique et botanique (Etang de Pontremble entouré de la forêt du Villard, Etang Morel, Etang de Montalibord, Etang Neuf).

Intérêt patrimonial de l'extension Saône-Doubs-Bresse (7 communes)

L'intégration de ces 7 communes permettrait d'appliquer la même logique qu'au sud avec la rivière Saône comme limite de territoire. Cette extension permet d'intégrer la totalité de la **basse vallée du Doubs** y compris la confluence avec la Saône et des prairies alluviales du Val de Saône encore présentes sur ces communes et inventoriées en ZNIEFF de type I. Elle comporte également la forêt de Clux, qui n'est pas publique mais de superficie importante et riveraine de la forêt domaniale de Purlans.

→ La carte des richesses naturelles montre un plus grand nombre de mesures de protection en limite du périmètre proposé et une moindre présence de ces mesures réglementaires en cœur du territoire envisagé pour le Parc naturel régional. Cependant, la richesse du patrimoine naturel sur les 139 communes est avérée même si peu reconnue actuellement. Une des orientations fortes du projet de Parc naturel régional pourrait donc bien être la reconnaissance de cette richesse et la prise en compte des fragilités, risques et méfaits à leurs propos. Le besoin de leur valorisation est une des motivations des promoteurs de ce projet de Parc naturel régional.

D. Des paysages bressans typiques d'une certaine campagne française

La lecture des caractéristiques géomorphologiques du territoire permet de retracer la constitution géographique de la Bresse bourguignonne. Il s'agit d'une vaste plaine, aux sols argileux très hydromorphes, dans laquelle un dense maillage de cours d'eau circule. Dans un fossé d'effondrement définissant les contreforts orientaux du massif du Jura, cette plaine s'est constituée à partir d'un immense lac, dans la continuité de la plaine de la Saône.

Le périmètre proposé permet de restituer, au mieux, les caractéristiques paysagères principales identifiées par l'Atlas des Paysages de Saône-et-Loire, à savoir :

- Une plaine labyrinthique, contrastée et faiblement ondulée
- Un paysage intime, homogène mais diversifié
- Une eau omniprésente, mais discrète

- Un territoire largement mais discrètement habité

Ce périmètre inclut des éléments de diversification avec la prise en compte de différenciation notable autour de la plaine de Bletterans et de la frange nord-ouest plus boisée, qualifiée de Bresse chalonnaise dans l'Atlas des Paysages de Saône-et-Loire.

Ce périmètre permet de développer un discours sur une valeur patrimoniale paysagère du futur Parc, aujourd'hui peu identifiée dans le cadre de la politique des sites menée par l'État. Cette valeur pourrait s'articuler autour des éléments suivants :

- La grande et vaste homogénéité de la Bresse bourguignonne
- Le bocage bressan
- La volaille de Bresse et le maïs
- La ferme et le hameau isolés dans le bocage.

Il conviendra de bien identifier les menaces attachées à cette valeur patrimoniale pour contribuer à sa bonne gestion. Quelques dynamiques ont d'ores et déjà été pointées. Bien qu'assez communes, elles contribuent à une simplification des paysages qui peut interroger la politique menée par le futur Parc. Il s'agit de :

- L'ouverture paysagère permise par l'agrandissement parcellaire et la diminution du maillage bocager au profit de cultures en open-field
- La fermeture paysagère du réseau hydrographique
- L'étalement urbain, principalement le long des routes principales
- La dégradation des entrées de ville, caractérisée par la présence de publicités ou de zones artisanales ou commerciales de faible qualité
- Une forte périurbanisation à l'approche de Chalon-sur-Saône.

Enfin, le périmètre est complété de franges intéressantes du point de vue des paysages comme :

- La vallée de la Saône à l'est, dont le paysage fluvial est ample et étiré. Bien que sujet à une potentielle périurbanisation liée à la proximité de Chalon-sur-Saône, ces paysages disposent d'une qualité importante, qui peuvent en faire des paysages remarquables.
- La bascule nord-est vers les paysages de la Bresse comtoise. Ces paysages reposent sur une même structure hydromorphologique que la Bresse bourguignonne, mais disposent de paysages beaucoup plus refermés du fait de la densité du maillage boisé.

→ Pour conclure, nous retenons que le périmètre conclusif repose sur un périmètre géographiquement cohérent : il s'agit de la plaine de la Bresse, cernée par la vallée de la Saône à l'ouest, la vallée du Doubs au nord, le Revermont à l'ouest.

Seule la limite sud reste en discussion. En effet, au-delà de la limite départementale avec l'Ain, se développent des paysages aux caractéristiques assez semblables. Potentiellement, la limite formée par la vallée de la Reyssouze pourrait constituer une limite Sud significative. Cette zone de transition paysagère mériterait d'être mieux investiguée pour mieux caractériser les limites sud du futur Parc.

E. Une identité culturelle partagée, une histoire commune

Explorer le territoire d'étude en croisant les approches historiques, architecturales et culturelles permet d'identifier des critères cohérents de l'intérêt patrimonial de l'aire proposée.

Approche historique

Lieu de frontière, notamment depuis le traité de Verdun (843) qui fixa la limite entre Francie et Lotharingie, le territoire est marqué par une histoire mouvementée qui vit s'affronter les puissantes maisons de Bourgogne et de Savoie, avant de constituer une identité « bressane » par-delà les limites administratives peu à peu mises en place.

En 1601, le duché de Savoie est annexé à la France. Pour dissocier la « Bresse de Savoie » du nord de la Bresse (côté Saône), les termes de « Bresse savoyarde » et « Bresse chalonnaise » se développent.

Après la Révolution, le district de Louhans est créé. Louhans se détache de Chalon-sur-Saône pour former sa propre entité. L'expression « Bresse louhannaise » apparaît au milieu du XIXe siècle et correspond à l'**arrondissement de Louhans** (Comité de défense de la Bresse louhannaise).

La « Bresse jurassienne » naît dans les années 1860 pour faire écho à la « Bresse louhannaise », sur fond de bataille ferroviaire. Les deux Bresses souhaitent être reliées au réseau de la plaine de Saône nouvellement créé.

Les Bresses « louhannaise » et « chalonnaise » sont finalement regroupées pour former la « Bresse bourguignonne », à partir des années 70. Ce nom est repris lors de la **création de l'Ecomusée en 1980** qui couvre un territoire à l'est de la Saône, de la vallée du Doubs jusqu'à l'Ain.

En 2003, le Pays de la Bresse bourguignonne est créé.

Historiquement, le terme de Bresse est associé au département de l'Ain. Il existe en réalité différentes Bresses, aux origines historiques et politiques diverses, qui forment aujourd'hui un territoire continu de Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse ainsi qu'une partie du Jura.

La Bresse est un territoire stratégique convoité (ducs de Savoie, ducs de Bourgogne, etc.) qui s'est construit peu à peu autour d'une histoire politique et juridique commune. Les différentes appellations de Bresse apparaissent récemment (XIXe et XXe siècles) dans une volonté toujours plus prégnante d'autonomie administrative.

➔ Le périmètre proposé permet de présenter une « Bresse » aux strates historiques extrêmement riches, le territoire s'étant constitué peu à peu au gré d'une histoire mouvementée propre aux zones de frontières. Ce périmètre confère au territoire une identité propre qui transcende les divisions historiques.

Approche architecturale

Une cohérence architecturale ancienne...

À l'échelle du territoire étudié, la Bresse est caractérisée par une faible densité et un **habitat rural dispersé**. Les constructions présentent des orientations quasi-systématiques nord-sud (avec la

façade principale généralement à l'est). Le plan reste majoritairement simple, rectangulaire et compact, quel que soit le type d'architecture. Les toitures ont une présence marquée, avec des croupes très imposantes, et amplifiées par des débords de toit importants.

L'ensemble de ces éléments contribue à donner à l'architecture bressane traditionnelle une présence affirmée et un lien très fort avec le paysage.

L'architecture bressane repose sur des **types architecturaux anciens** (depuis le XVe siècle) que l'on retrouve sur un territoire allant de Pierre-de-Bresse, au nord, à Bourg-en-Bresse, au sud et ainsi qu'une partie du Jura, à l'est.

Les 3 types les plus communs d'architecture rurale bressane sont les fermes, les manoirs ou maisons hautes et basses et l'habitat vernaculaire. Ces types se stabilisent aux XVe-XVIe siècles et perdurent jusqu'au XIXe siècle. Ils se déclinent en de nombreuses variantes et touchent à la fois l'architecture noble comme l'architecture vernaculaire.

L'architecture de Bresse s'est élaborée autour de **matériaux communs**. La pierre est une ressource rare dans la plaine (bocage). Le bois est le matériau de structure le plus usité. Le savoir-faire lié aux charpentes est important et certains assemblages sont particulièrement caractéristiques de la Bresse (assemblage à mi-bois, double tenon, etc.). Les constructions dites 'en pans de bois' sont disposées sur un soubassement de maçonnerie généralement non fondé.

En plus du bois, d'autres matériaux apparaissent largement localement : la brique épaisse dite carron, le chaume, le torchis (mis en œuvre sur une structure dite clayonnage), le pisé, les galets. Tous ces matériaux étaient disponibles en grande quantité en Bresse (bois des forêts, terre argileuse du sol, paille des récoltes).

...avec des spécificités nord / sud

Des variations sont visibles, au sein de chaque type, dans chaque entité de la Bresse. Ces variations concernent l'organisation en plan, la présence éventuelle d'étages, la disposition de galeries / auvents ou encore la mise en œuvre d'encorbellement.

La différence la plus probante concerne le matériau de couverture : les petites tuiles plates sont présentes au nord de la Bresse quand les tuiles creuses ne sont visibles que dans le sud. Ce changement de matériau impacte de facto la forme des toitures (plus élancées au nord).

Les circulations extérieures couvertes et les galeries extérieures sont typiques de la Bresse bourguignonne. Certaines constructions de Saône-et-Loire (corps d'habitation) sont également flanquées de tours (colombiers, escaliers, etc.).

Les auvents sont visibles uniquement dans la Bresse de l'Ain mais la particularité de toute cette partie de la Bresse repose sur la présence des cheminées dite sarrasines (depuis le XVe siècle).

Le pignon à redents est, quant à lui, caractéristique de la Bresse jurassienne.

Une reconnaissance patrimoniale s'est peu à peu mise en place :

- les premières études sur le patrimoine bressan émergent dans l'Entre-deux-guerres mais il faut attendre les années 70 pour qu'un premier inventaire soit réalisé (inventaire départemental de Saône-et-Loire). L'Écomusée de la Bresse bourguignonne enrichit considérablement la connaissance et participe à sa reconnaissance depuis 2005. La même année, une étude complète est réalisée par le Centre de Recherches sur les Monuments Historiques ;
- en 2008, peu de communes disposaient de leur propre document d'urbanisme, permettant de protéger le patrimoine local ;
- en termes de protection au titre des Monuments Historiques, la Bresse bourguignonne et la Bresse jurassienne disposent de peu de bâtiments protégés, comprenant essentiellement des châteaux et des églises. La Bresse savoyarde compte, quant à elle, de

- nombreuses protections, qui ciblent principalement les architectures rurales et artisanales ;
- il n'existe qu'un seul site patrimonial remarquable en Bresse, situé à Cuiseaux.

Malgré quelques différences localisées, la Bresse se caractérise sur l'ensemble de son territoire par une architecture typique et homogène, profondément liée à son territoire (matériaux, mises en œuvre). Les caractéristiques de cette architecture, particulièrement visibles à l'échelle du paysage, ont tendance à s'étioler depuis l'Entre-deux-guerres. Les techniques de charpente et d'assemblage traditionnels comme les matériaux locaux (carrons, briques, pisé) ne sont plus réinterprétés. Plus généralement, l'habitat souffre d'une certaine standardisation qui fragilise le paysage. Mais la répartition et le nombre de ces architectures traditionnelles concentrées sur le territoire proposé en font un marqueur fort.

→ En bref, les typologies architecturales communes de la Bresse, enrichies par les nuances héritées de l'histoire, des matériaux et savoir-faire communs, offrent un atout indéniable à ce territoire et participe à construire une des composantes identitaires fortes du périmètre proposé.

Approche culturelle

Des caractéristiques culturelles fortes...

✓ **Langue régionale / Parler bressan**

La confluence de la Saône avec la Saône marque la limite entre la langue d'oïl (qui deviendra le français) et le franco-provençal, coupant la Bresse en deux : le franco-provençal est ainsi parlé de ce point jusqu'à Lons-le-Saunier, tandis que le parler bressan (qui est un dialecte directement issu du franco-provençal) est utilisé (jusque dans les années 70) dans la Bresse savoyarde et une partie de la Bresse bourguignonne.

✓ **Gastronomie / terroir**

La Bresse est historiquement liée à la culture de céréales, en particulier le maïs mais aussi le froment ou le seigle. La culture du maïs (semence dite 'Blé de Turquie') remonte aux XVIe-XVIIe siècles. Cette production est à l'origine de l'appellation de 'Ventre Jaune' pour désigner les Bressans.

L'élevage de volaille est mentionné dans les comptes de châellenie depuis le Moyen-Âge. Elle atteint son apogée avec l'A.O.C Volaille de Bresse, reconnue en 1957. La production de fromage (Bresse bleu) remonte également aux ducs de Savoie qui étaient des commanditaires directs.

La Bresse est un territoire rural riche d'une diversité de cultures anciennes. M. Bouchu parle de la Bresse au XVIIe siècle comme d'un : «pays de bois taillis sans forêt ni bois de haute futaie, en plaines et vallons. Pays à froment, seigle et avoine, sans vignes. Fort peu de prés».

✓ **Artisanat / Industrie**

La production de matériaux en terre est une activité connexe à l'agriculture qui s'industrialise considérablement au XIXe siècle. Les artisans carronniers fabriquent des grosses briques épaisses caractéristiques. Une centaine de tuileries sont référencées en Bresse, au XIXe siècle.

La terre cuite est également utilisée pour la poterie décorative qui bénéficie d'une grande reconnaissance à l'échelle locale.

La production de chaise paillée constitue à l'origine une activité complémentaire. La Bresse est aujourd'hui le deuxième producteur en France. Les armoires et horloges sont l'objet d'un

savoir-faire particulièrement reconnu et caractérisé par des décors floraux.

Le costume bressan (roulière) doit sa notoriété au chapeau à disque dit 'cocardiau' qui reste très utilisé jusque dans les années 1920.

... exacerbées au XIXe siècle par le prisme de l'ethnologie

- Début XIXe siècle, le personnage Bressan est mis à l'honneur dans les écrits, avec les prémices de l'ethnologie. M. Bossien donne la description suivante : «Le Bressan doit ses formes arrondies à un tissu graisseux abondant plutôt qu'à la force de ses muscles. Attaché aux lieux qui l'ont vu naître, il ne visite presque jamais l'habitant des départements voisins : c'est dans son champ qu'il cultive encore à la manière de ses pères, qu'il trouve le bonheur et l'univers.»
- A partir de 1863, la bourgeoisie louhannaise se mobilise et revendique une identité forte. Le baron Chapuis de Montlaville crée le Comité de défense de la Bresse pour fédérer autour d'une spécificité bressane en vue d'attirer le chemin de fer.
- La force de ce nouvel imaginaire collectif est telle que la Bresse (Romenay) est choisie, en 1937, pour représenter le Centre Rural de l'Exposition Internationale. Gabriel Jeanton participe grandement au développement de cette image de grande Bresse unifiée.

La Bresse jouit d'une grande richesse de savoir-faire et hérite de traditions agricoles et artisanales anciennes, tous liés à son caractère rural.

Ces caractéristiques sont recensées dès le début du XIXe siècle, dans une volonté explicite de revendication identitaire. L'image de la ruralité bressane est exaltée et parfois exagérée, sur la base de critères ethnologiques plus ou moins idéologiques.

La Troisième République naissante plébiscite les identités locales. C'est dans ce contexte que Gabriel Jeanton présente une grande Bresse unifiée (sans sous-divisions) à l'Exposition Internationale de 1937. Il met à l'honneur le folklore de la ruralité bressane, encore présent dans l'imaginaire actuel.

→ Le périmètre proposé fait corps avec le creuset territorial et constitue une forte identité culturelle bressane, reconnue et mise en avant dès le XIXème siècle au travers des premiers travaux de recherche ethnologique, par l'Exposition Internationale de 1937 puis aujourd'hui par l'Écomusée de la Bresse bourguignonne.

F. Conclusion – des options complémentaires

Sur la base des 139 communes désignées ci-dessus, l'ensemble des études réalisées démontrent **la richesse patrimoniale et les fragilités de ce territoire**, sa cohérence et sa pertinence à la fois en termes de patrimoines naturels, culturels et paysagers qu'au regard de la motivation des acteurs.

Opportunité d'un périmètre intégrant les 7 communes du bord de Saône

Le comité de pilotage de la présente étude a souhaité ajouter à ce périmètre 7 communes de la Communauté de communes Saône Doubs Bresse, permettant ainsi de border le territoire à la limite naturelle de la Saône. Si cet apport ne modifie en rien l'économie générale du projet et sa cohérence d'ensemble, nous avons donc souhaité le présenter ici comme une option possible. Il nous paraît, en effet, que si ces sept communes apportent une limite naturelle plus visible, elles peuvent aussi fragiliser un peu le projet au titre des milieux naturels (ici plus banalisés) et au titre de l'adhésion au projet (ici les acteurs semblent plus circonspects quant à l'articulation avec leur SM SCoT). Les communes de cette communauté de communes n'ont d'ailleurs jamais signifié leur motivation effective vis-à-vis de ce projet. En suivant les décisions du comité de pilotage tout en pointant ces quelques réserves, nous les avons donc intégrées dans cette 2ème option.

Opportunité d'un périmètre intégrant des communes de l'Ain

Lors des études, la question de la prise en compte de certaines communes de l'Ain a été posée ; il pourrait être opportun d'intégrer 17 communes dans l'Ain (Région Auvergne-Rhône-Alpes), ouvrant ainsi le territoire à des dynamiques territoriales partagées. Si l'Ain signifie sa volonté et son intérêt, apportant aussi des atouts patrimoniaux au projet. Pour autant, cette partie sud du territoire, qui pourrait se dessiner assez naturellement comme partie-prenante du projet, est aussi aujourd'hui porteuse de dynamiques différentes. **Cette Bresse de l'Ain n'est pas tout à fait la même que celle de la Bourgogne et du Jura.**

Le projet de Parc de la Bresse « bourguignonne » renvoie à celui d'un territoire rural particulièrement fragile économiquement, dont l'agriculture est plus en danger, dont la gestion de l'eau est plus spécifique et le patrimoine naturel, culturel et paysager plus menacé que ce qu'est la Bresse de l'Ain. La Bresse réclamerait, certes, d'être unifiée mais ce n'est pas l'urgence de ce projet de Parc. **La première étape est très certainement de rétablir une fierté bressane du côté Nord de la frontière régionale.**

Les études ont montré une forme de dévalorisation au Nord, cette Bresse des « ventres jaunes », « besogneuse » et moins riche, comparée à cette reconnaissance déjà acquise au Sud, Bresse des labels fermiers, de grandes coopératives et globalement d'une meilleure santé agricole. Du point de vue des priorités à venir de ce projet de Parc naturel régional, la Bresse du Nord ne ressemble pas exactement à la Bresse du Sud.

Bien que n'étant pas intégrée dans le périmètre de préfiguration, il sera cependant nécessaire de coopérer avec ces communes, de les intégrer aux réflexions préalables et aux actions les plus pertinentes et de les considérer comme logiquement présentes dans le périmètre de renouvellement de Charte dans 15 ans.

Au final la proposition de périmètre s'articule donc autour d'un périmètre évident et de deux options.

- **Le périmètre de base** : les 139 communes, en Région Bourgogne Franche Comté ; ce périmètre est celui sur lequel nous avons développé l'ensemble des arguments de cette étude. Il nous paraît le plus réaliste, donc à la fois opportun et faisable.
- **L'option A (retenue)** intègre les 7 communes de la communauté de communes Saône Doubs Bresse. S'il propose une certaine cohérence en termes de limites, cet apport est lui aussi porteur de risque lié à la moindre motivation des acteurs de ce territoire.
- **L'option B** permet d'associer les 17 communes de l'Ain ; l'intérêt de cette option est de permettre des innovations dans les modes de coopération entre territoires dans un contexte où la Région Auvergne-Rhône-Alpes n'a pas souhaité prendre position et délibérer sur ce projet. Il comporte aussi des risques liés aux dynamiques différentes de développement entre ces territoires.

→ Le périmètre final comprendra a minima 139 communes et pourra donc augmenté avec l'option A et/ou avec l'option B ou être adopté sans A ni B. Dans tous les cas, l'essentiel de l'argumentaire justifiant la pertinence et l'opportunité d'un Parc naturel régional de Bresse sera préservé.

2. Une perspective qui mobilise, des motivations qui se précisent

La démarche d'information et de concertation mise en place

L'engagement des élus et des acteurs locaux est une condition nécessaire à la création d'un Parc naturel régional. En Bresse, L'initiative provient de Cécile UNTERMAIER, députée (PS) de la circonscription. Elle a été tout de suite soutenue par Anthony VADOT, Maire de Branges, Président de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom et, à ce titre, Président du SMBb – Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, Vice-Président (divers droite) du Conseil départemental de Saône-et-Loire.

De nombreux projets et démarches existent aujourd'hui sur le territoire de la Bresse bourguignonne en faveur de la préservation environnementale, architecturale et du développement local du territoire (SCoT, Écomusée, Réserves Naturelles Nationales, Natura 2000, Espaces Naturels Sensibles, Pôle d'Excellence Rural). La majorité des acteurs adhèrent aujourd'hui à l'ensemble de ces projets, mais comment l'évolution vers une charte de Parc naturel régional serait-elle admise et portée par les parties prenantes au territoire ? Différents modes de questionnements et d'échanges ont été initiés dans le cadre des études d'opportunité et de faisabilité afin de mesurer et d'analyser les attentes, motivations et intérêts des acteurs. La crise sanitaire a eu pour conséquence de décaler en partie le calendrier des temps de concertation imaginés afin que certaines rencontres puissent se tenir effectivement en présentiel et susciter des contributions mais aussi des échanges entre participants.

Sur chaque phase de l'étude, des temps d'information et de concertation ont été organisés afin de recueillir la parole des acteurs du territoire, chaque temps dédié poursuivait des objectifs spécifiques en lien avec les objectifs de la phase de l'étude. Le détail de l'ensemble des contributions des participants à ces temps de rencontre est présenté dans l'annexe F jointe à ce rapport. Une vue d'ensemble synthétique est présentée ci-dessous.

A. Les actions d'information et de concertation organisées sur la phase A de l'étude (2020/2021)

Les rencontres d'information avec les élus

A la suite de la validation du lancement de l'étude préalable par le Comité Syndical en juin 2019, les élus ont fait le choix de faire appel à un prestataire extérieur pour les accompagner dans la réalisation des études préalables.

Une réunion de lancement a eu lieu avec le groupement de cabinets en juin 2020 et les premières réunions d'information sur la démarche ont été organisées à l'automne 2020. Une présentation aux Maires du territoire de la Bresse bourguignonne s'est tenue le 7 septembre 2020, elle a réuni une soixantaine de participants autour d'une séance de présentation sur ce que recouvrait la démarche Parc et les différentes étapes de création d'un Parc naturel régional. Suite à cette première rencontre, une intervention en Comité Syndical réunissant une cinquantaine d'élus le 21 septembre 2020 ainsi qu'une rencontre en visioconférence avec les territoires voisins le 23 octobre 2020 ont eu lieu. D'autres temps d'information sur le projet ont été menés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude d'opportunité, à chacune de ces rencontres, des questions permettant d'appréhender la perception du projet par les élus ont

pu émerger et être débattues, permettant à chacun de s'approprier le projet : des présentations en conseils communautaires (le 20 janvier 2020 à Louhans pour Bresse Louhannaise Intercom ; le 4 février 2021 à Pierre-de-Bresse pour Bresse Nord Intercom ; le 23 février 2021 à Serley pour Bresse Revermont 71 ; le 18 mars 2021 à Simandre pour Terres de Bresse) ; une présentation au Comité de direction de l'office du tourisme le 7 juin 2021, une nouvelle présentation de suivi en Comité Syndical le 6 décembre 2021.

Les entretiens avec les acteurs du territoire

Trente-quatre entretiens individuels ont été menés entre juillet et septembre 2020, en visioconférence ou par téléphone. Au total, ce sont 8 représentants d'associations, 9 représentants d'acteurs économiques, 10 élus et 9 « experts » et partenaires institutionnels qui ont été entendus à travers une grille de questionnements identiques.

L'objectif de ces entretiens était de mesurer la motivation des acteurs vis-à-vis de ce projet et le territoire qui leur semble le plus adapté au regard des critères de classement :

- En quoi le territoire et le projet répondent-ils aux critères de classement des Parcs naturels régionaux ?
- Quels sont les grands enjeux du territoire de la Bresse bourguignonne par rapport aux missions d'un Parc naturel régional ?
- Quelle plus-value pourrait apporter le Parc naturel régional en prenant en compte les besoins du territoire, par rapport aux structures, dispositifs et projets existants ?
- Quelles sont les attentes des acteurs quant à ce projet ?
- Quel serait le périmètre le plus adéquat pour un Parc naturel régional sur le territoire de la Bresse bourguignonne ?

Les entretiens étaient structurés en 3 parties :

- **Les caractéristiques du territoire** (pour répondre à la question des critères de classement et du périmètre) ;
- **Le diagnostic du territoire** : enjeux sur le territoire (ce qui pose problème) et pourquoi les solutions actuelles ne fonctionnent pas de manière totalement satisfaisante (la plus-value d'un Parc naturel régional) (pour mesurer la motivation a priori) ;
- **L'outil Parc naturel régional** pour le territoire – en quoi serait-il adapté et pour faire quoi (priorités et actions) ? (pour mesurer la motivation vis-à-vis de l'outil Parc naturel régional en particulier, les attentes)

Précisant les caractéristiques et le diagnostic du territoire, ces entretiens ont aussi permis d'exprimer des attentes, des motivations et des craintes vis à vis de ce projet. Il existe **différentes forces en présence** autour de ce projet qui suscite intérêt, méfiance, engagement, réticence ou mobilisation :

- **Les élus**, des deux bords, sont attentifs au projet voir mobilisés pour et reconnaissent le leadership de la députée.
- **De nombreux acteurs souhaitent être associés à la démarche qui suscite un véritable intérêt** : Fédération de Chasse, député européen, FDSEA, chambre d'agriculture, ... Leur association sera très utile car ils connaissent bien le terrain et les acteurs en présence.

- **La société civile est mobilisée pour ce projet**, au sein d'associations dont la principale est l'association des Amis du Parc qui est très active sur le projet et présente dans le suivi de celui-ci.
- **Des structures importantes sont en appui** (Écomusée, centre Eden, Grange Rouge) ainsi que les services de l'État.
- **Le monde agricole a d'abord exprimé une certaine méfiance, voire parfois une réelle réticence** ; les craintes s'expriment principalement sur les contraintes d'éventuelles et supposées nouvelles réglementations. Elles traduisent des besoins d'explications sur ce qu'est un Parc naturel régional, les spécificités de cet outil de gestion des espaces protégés comme un « droit sans contraintes » ; des éleveurs et des agriculteurs notamment en polyculture sont à l'écoute et il serait utile de prendre appui sur les jeunes agriculteurs, la confédération paysanne, la FDSEA, ...
- **Les entrepreneurs et de nombreux acteurs professionnels expriment un manque de confiance** même si localement, cette confiance existe vis-à-vis des élus du territoire. Les industriels semblent les moins concernés par le projet.

Le projet est principalement perçu comme une **opportunité** pour « *promouvoir le territoire (son patrimoine culturel, son attractivité, sa qualité environnementale), pour aider les agriculteurs face aux mutations à venir, négocier la transition écologique en affirmant l'identité de ce territoire, prendre à bras le corps les enjeux du dérèglement climatique pour les écosystèmes et les sociosystèmes, mettre la biodiversité au cœur, ressource pour le territoire* »[E]³.

Il est aussi envisagé comme **une contrainte** environnementale pour certains acteurs économiques et comme **un obstacle** pour le développement « *un territoire qui ne pourrait plus évoluer, un facteur d'endormissement du territoire* » [E]. C'est aussi « *un mot qui fait peur, en référence au Parc national* », *source de confusion pour certains acteurs* » [E]. Ceci exprime un fort besoin de pédagogie pour expliquer le projet.

On peut aussi noter que si le projet est plutôt connu des personnes interviewées, informées en amont par les acteurs du projet, il y a globalement une méconnaissance de ce que sont les Parcs naturels régionaux, de leurs spécificités, des principes d'intervention, de leurs missions, et aussi des différences avec un Parc national⁶ (plutôt connoté négativement au sens de la préservation-conservation). **La majorité exprime le souhait d'être plus associée et rassurée en étant plus informée et documentée.**

Les entretiens avec les territoires voisins

À l'automne 2021, 6 entretiens ont été menés avec des représentants élus des territoires voisins. Les territoires concernés étaient : à l'Est, la partie jurassienne (pays lédonien) via la Communauté de Communes de Bresse Haute Seille et la Communauté de Communes Porte du Jura ; au Nord – Nord Ouest, le territoire Saône Doubs Bresse via la Communauté de Communes Saône Doubs Bresse et au sud, sur la partie Ain de la Bresse, via la Communauté d'Agglomération de Bourg-en-Bresse.

³ [E] : Verbatim issus des entretiens

⁶ En 2011, un projet de Parc national zones humides en basse vallée du Doubs et en Bresse avait mobilisé la profession agricole contre lui. Le collectif Agathe en atteste (Agri71.fr). L'État (en charge de la création de ces types de Parc, a contrario des Parcs naturels régionaux, qui réclament l'accord des acteurs locaux, de professionnels et des élus municipaux) avait finalement abandonné ce projet

L'objectif de ces entretiens individuels était d'interroger les représentants sur leur intérêt et degré de motivation vis-à-vis de la démarche et d'avancer sur la question du périmètre pertinent.

Les entretiens étaient structurés en 3 parties :

- La perception de ce projet de PNR par l'acteur entendu
- La présentation du territoire voisin et ses liens avec celui de la Bresse bourguignonne. Le diagnostic du territoire autour des grands axes d'intervention d'un PNR et l'identification de rapprochements possibles
- Les motivations à travailler sur ce projet, en lien avec le territoire de la Bresse bourguignonne et autour de certaines thématiques

... avec le territoire de l'AIN

Les liens et proximités entre les deux territoires s'expriment en matière d'agriculture avec des AOP partagées (Volaille de Bresse, Beurre et crème de Bresse) ; du côté des patrimoines culturels et des paysages, les proximités sont fortes surtout dans la partie nord de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, même si le territoire s'exprime aussi sur les différences. La ville de Bourg-en-Bresse et sa dynamique induisent des mobilités sur le territoire de la Saône-et-Loire.

Les limites régionales et départementales sont importantes et les échanges entre élus sont relativement limités. Grand Bourg Agglomération est un territoire ambitieux en matière de **transition écologique et de solidarité territoriale** ; les élus sont convaincus de la nécessité de se saisir des enjeux environnementaux et leur pratique le démontre (Tepos, Leader, TEPCV, schéma des ENR en mode participatif avec les élus du territoire, ...).

Le projet de Parc naturel régional est donc vu avec un certain intérêt pour des territoires assez proches dans leurs caractéristiques sans qu'il y ait eu à ce jour d'expression d'un besoin de travailler en commun cette identité dans le cadre d'un outil spécifique ; le Parc naturel régional pourrait permettre de redécouvrir ces voisins et de travailler ensemble, sur des synergies et non des concurrences. La limite régionale et l'absence de prise de position de la Région Auvergne-Rhône-Alpes vis-à-vis de ce projet constitue toutefois une difficulté majeure à l'intégration majeure de ces communes dans le périmètre.

Si les thèmes à partager ne manquent pas (tourisme, valorisation culturelle, , agriculture et valorisation des productions agricoles, confortement de l'activité volaille de Bresse en commun ; alimentation en circuit court , des sujets en commun, question de l'eau très présente , ...), il reste encore à démontrer ce que le Parc naturel régional apportera comme plus-value à l'agglomération.

→ En bref, il existe de réelles proximités et de nombreuses identités partagées entre Bresse bourguignonne et Bresse de l'Ain. Cependant, il n'y a pas, à ce jour, d'expression d'un souhait de travailler en commun cette identité dans le cadre d'un outil spécifique. Le Parc naturel régional pourrait être cette occasion. Les problématiques partagées concernent la valorisation touristique, le confortement de l'activité volaille de Bresse en commun et l'alimentation en circuit court, la question de l'eau, en lien avec le changement climatique. L'enjeu sera de démontrer la plus-value du parc pour cette agglomération. Ce qui doit aussi passer par son implication dans la suite de cette étude.

... avec le territoire du JURA

Les liens entre ces 2 territoires relèvent d'une certaine évidence, sur une partie des territoires en tout cas :

- Côté Bresse Haute Seille, la partie bressane du territoire est fortement liée au territoire de la Bresse bourguignonne, la partie jurassienne beaucoup moins
- Côté Porte du Jura, la partie des Plaines à l'ouest est fortement liée au territoire de la Bresse bourguignonne. La partie Petites Montagnes est rattachée au massif du Jura et totalement étrangère à la Bresse bourguignonne. La partie Revermont se détache nettement avec ses terres viticoles et son architecture typique des maisons vigneronnes. Le lien avec le Revermont existe cependant d'un point de vue social et économique (voir ci après).

Les liens s'expriment

- à travers des traditions communes : un patois identique, un mode de vie similaire, une convivialité bressane caractéristique. Le souhait de conserver cette identité bressane sur ces terres jurassiennes est clairement affiché.
- Des liens entre institutions qui existent déjà et qui sont « bons et conviviaux »
- Une continuité paysagère et architecturale entre les plaines de Porte du Jura et la Bresse bourguignonne.
- Des enjeux environnementaux notamment sur la gestion de l'eau
- Des interactions économiques, sociales et culturelles (notamment avec Louhans et Cuiseaux), des AOP/AOC en commun, des enjeux touristiques partagés.

Les deux territoires sont convaincus de l'intérêt de travailler en commun autour d'un outil fédérateur qui leur permettrait d'affirmer plus largement l'identité bressane de leur territoire (pour la partie concernée) et de travailler sur des problématiques communes. Le renforcement du lien entre les acteurs des territoires est également recherché. Dès lors le projet de Parc naturel régional constitue une opportunité pour renforcer l'identité commune, ce qui supposera d'être pleinement associé à cette démarche et de participer aux travaux. Il s'agira par exemple de travailler une communication adaptée auprès des élus et des habitants afin que le projet soit compris et partagé par le plus grand nombre.

Les thèmes qui s'expriment concernent plus particulièrement le développement du tourisme (accueil des visiteurs, valorisation culturelle et gastronomique à travailler (opération Grands Sites sur la partie Est du territoire Bresse Haute Seille en cours)), l'accompagnement et la valorisation de l'agriculture (valorisation des productions agricoles, confortement de l'activité volaille de Bresse en commun ; AOP/AOC, production céréalière, accueil des nouveaux agriculteurs), la question de l'eau (compétence GEMAPI notamment autour de la protection des cours d'eau), la valorisation des déplacements doux, l'accès au haut débit numérique pour rendre le territoire plus attractif.

→ En bref, un outil fédérateur comme le Parc permettrait d'affirmer plus largement l'identité bressane du territoire (pour la partie concernée) et de travailler sur des problématiques communes. Le projet apparait donc comme une opportunité ; les problématiques partagées sont nombreuses - développement du tourisme, l'accompagnement et la valorisation de l'agriculture, la gestion de l'eau, les déplacements doux et l'accès au haut débit numérique - pour rendre le territoire plus attractif. Une nouvelle implication des parties prenantes de ce territoire dans la suite de l'étude.

... avec le territoire de la Saône

Sur cette partie ouest du territoire, les différents contacts pris avec la communauté de communes Saône Doubs Bresse n'ont pas abouti. A ce stade de l'étude, la motivation de cette partie du territoire est donc fortement questionnée.

Les élus du territoire de cette communauté de communes ont exprimé des inquiétudes vis-à-vis de l'existence d'un SCoT sur la partie chalonnaise et sur la possibilité d'articulation entre les SCoT des deux territoires.

Une réponse argumentée a été formulée (cf. Annexe M), précisant que la plupart des Parcs naturels régionaux sont aujourd'hui dans cette même situation de coexistence de plusieurs SCOT sur leur territoire Parc, ce qui en soi ne représente pas une difficulté particulière. L'expérience des relations SCoT/PNR en France et les ordonnances de juin 2020 sur la réforme des SCoT démontrent bien que ces deux outils sont complémentaires.

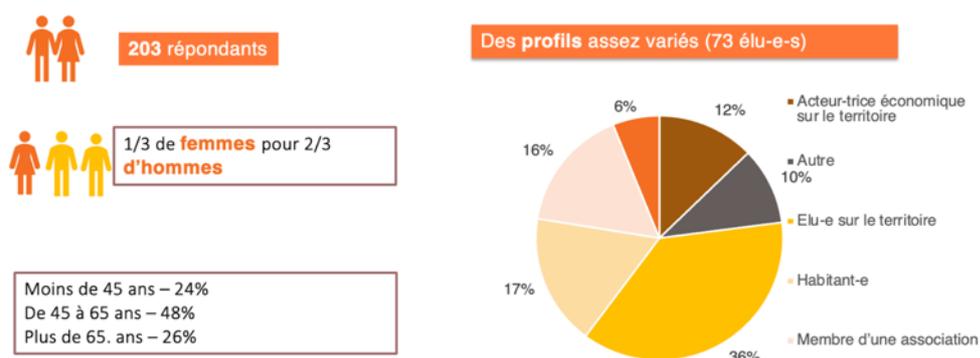
Si l'expertise patrimoniale comme les ateliers d'acteurs confirme la pertinence d'intégrer une partie de ce territoire dans le projet de Parc naturel régional, compte tenu de la valeur des patrimoines et des problématiques en commun, l'absence de motivation des élus ne permet pas aujourd'hui d'avancer plus avant sur cette question.

→ En bref et dans ce contexte, la suite de l'étude a interrogé la faisabilité d'un périmètre intégrant cette partie du territoire ainsi que les conséquences d'une non-intégration.

Le questionnaire

Un questionnaire a été mis en ligne entre juillet et octobre 2020. Il figure, ainsi que son analyse complète, en annexe F de ce présent rapport. Ne sont présentés ici que les éléments saillants des résultats.

Le mode de diffusion « en cascade » a été choisi : chaque personne entendue en entretien a été invitée à envoyer le lien du questionnaire en ligne à 5 à 10 personnes de son entourage.



Près de 92% des répondants qualifient la Bresse de « **petite région naturelle, de campagne à la française** » ; l'idée de « label agricole » derrière l'appellation « Bresse » est choisie par 47% des répondants comme trait caractéristique du territoire. Le territoire est considéré à la fois comme « unique et clairement identifié avec des caractéristiques très précises » pour près de 50% des

répondants et comme « composé d'une grande variété de sous-territoires » pour 43% d'entre eux. Le territoire est donc perçu par les répondants comme **divers et unique à la fois**.

Quatre caractéristiques majeures émergent :

- **Caractéristique culturelle : la gastronomie et l'architecture** constituent les spécificités du territoire pour plus de 90% des répondants.
- Caractéristique naturelle : 5 milieux naturels représentatifs de la Bresse sont cités par les répondants : Étangs, Rivières (ou cours d'eau), Prairies bocagères, Mares (ou petites zones humides), Forêts.
- **Caractéristique paysagère** : le paysage bressan est marqué par une **diversité des formes agricoles** et de **cadre naturel** (70% et 80,3% des répondants). Une lecture différente des paysages selon qui l'observe (les acteurs économiques en font une lecture plus agricole que naturelle, à l'inverse des associations et des techniciens).
- **Caractéristique « de fragilité »** : un territoire reconnu comme **fragile et menacé** pour plus de **80%** des répondants, avec des menaces diverses.

La moitié des répondants se sent concernée par le projet. La création d'un Parc naturel régional est également perçue comme **une chance par près de 50%** des répondants et une contrainte pour 18%. Les répondants voient dans la création d'un Parc naturel régional **un triple intérêt** :

- le développement de l'économie locale,
- la préservation des richesses et du patrimoine culturel,
- la protection des ressources et de la biodiversité.

Perceptions de l'intérêt d'un Parc naturel régional sur le territoire pour les répondants

| Un intérêt certain pour ... | Un intérêt sans doute pour ... | Peu d'intérêt, voir pas du tout pour ... |
|---|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Développement de l'agriculture globalement (pas seulement bio) • Valorisation des productions agricoles locales et soutien de circuits de distribution courts • Développement du tourisme vert / tourisme durable • Urbanisme : aménagements harmonieux et respectueux de l'environnement, contrôle de l'étalement urbain • Préservation et valorisation du patrimoine culturel (-) | <ul style="list-style-type: none"> • Développement de filières économiques locales, dont l'artisanat • Soutien à l'agriculture biologique • Préservation et valorisation des paysages • Préservation et valorisation du patrimoine naturel et de la biodiversité • Préservation et valorisation du patrimoine bâti (+) • Soutien à des démarches écoresponsables, à l'économie verte (-) | <ul style="list-style-type: none"> • Développement des services de proximité (santé, commerce, mobilité...) (-) • Cohésion sociale (lutte contre les inégalités et renforcement du lien intergénérationnel) • Climat et énergie : limiter les consommations d'énergie • Climat et énergie : développer les énergies renouvelables |

Les ateliers territoriaux

Trois ateliers réunissant différents acteurs du territoire (institutionnels ; acteurs économiques, associatifs ; ...) ont été organisés sur les différents secteurs géographiques du territoire :

- Le 30 septembre 2021 à Romenay
- Le 1^{er} octobre 2021 à Saillenard
- Le 14 octobre 2021 à Saint-Bonnet-en-Bresse. Une visite de terrain animée par un expert paysagiste et ponctuée d'un temps de découverte de la Ferme du Petit Velard à Sérigny a précédé cet atelier.

Plusieurs objectifs étaient visés pour ces ateliers :

- Continuer à mesurer la motivation sur le territoire
- Identifier les points de blocages et les leviers au sein d'échanges collectifs, noter les évolutions de positionnement
- Identifier le périmètre pertinent

Pour les participants, ces ateliers ont permis de :

- Donner à voir et à comprendre ce qu'est un Parc naturel régional, l'intérêt de l'outil, la mission, le fonctionnement – **vocation pédagogique**
- Permettre l'échange de points de vue et l'expression des positionnements – **vocation d'interconnaissance**
- Réfléchir ensemble à ce que pourrait apporter un Parc naturel régional au territoire – **vocation de prospective**



Romenay Septembre 2021

Au total, **77 personnes « différentes »** (certaines personnes étaient présentes à plusieurs ateliers, donc 88 participations au total) :

- 28 personnes à Romenay,
- 26 à Saillenard,
- 34 à Saint-Bonnet en Bresse

Les ateliers étaient organisés en deux temps :

- Un temps de présentation - Un Parc naturel régional, c'est quoi ?... avec la diffusion de vidéos pour comprendre et entendre les témoignages d'acteurs d'autres territoires classés Parc naturel régional – (« *C'est quoi un Parc naturel régional ? Présentation par la Fédération des PNRs* », « *Alpes Azur, ils inventent une autre vie ici ...* » et « *Le Parc naturel régional et la valorisation de l'économie pour le territoire : l'exemple du Parc naturel régional de Chartreuse* »), suivi par la présentation des premières analyses des résultats du questionnaire et des entretiens menés sur le territoire et des grands enjeux et scénarii émergents ;
- Un temps de production, d'échanges et d'interconnaissance en sous-groupes « Et si mon territoire devenait Parc naturel régional ?... » au cours desquels les participants pouvaient s'exprimer sur leurs craintes, leurs attentes et espoirs au regard de la démarche, mais aussi sur le périmètre qui leur semblerait être le plus pertinent pour un futur Parc naturel régional.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces différents temps d'échange et de débat, en relevant qu'on ne note pas de différence notable entre les territoires quant à la nature et à la qualité des échanges et que, si les appréciations sont parfois différentes sur le périmètre, les participants dans leur grande majorité adhèrent au projet.

- **Les attentes** des acteurs par rapport à la création d'un PNR sur leur territoire portent essentiellement sur deux dimensions :

Les acteurs attendent d'abord **un outil de développement local** qui participe activement aux stratégies locales déjà mises en place. Il est attendu du Parc naturel régional qu'il

génère des plus-values en matière de **développement économique** au sens large (promotion de l'agriculture et de ses produits, développement touristique, valorisation des savoir-faire). Les acteurs ont également souligné l'opportunité d'un Parc naturel régional comme **outil de cohésion** entre acteurs, de **renforcement de l'identité du territoire et de son attractivité**.

La **préservation et la protection des ressources et des richesses patrimoniales** apparaissent également comme une attente majeure des acteurs locaux.

- **La principale crainte** exprimée par les acteurs se situe au cœur même de la démarche Parc naturel régional: que l'outil mis en place soit **inadapté** (dans les objectifs poursuivis ou dans le périmètre concerné), qu'il ne suscite pas d'adhésion entre les acteurs, pire, qu'il génère des fractures entre eux. Les acteurs évoquent même la crainte que l'outil soit **contreproductif**, trop réglementaire pour certains (les agriculteurs notamment), pas assez porteur de développement pour d'autres (en matière économique), ou encore trop peu protecteur (en matière de préservation des paysages ou des ressources). La crainte de l'ajout d'une « couche administrative » supplémentaire venant complexifier la gouvernance locale et les rôles de chacun est également exprimée par les acteurs. Ces craintes soulignent la nécessité de mettre en place dans les mois à venir une communication adaptée qui explicite le positionnement, les objectifs et le rôle du PNR afin que le projet soit compris et partagé par le plus grand nombre.
- **Sur le périmètre de travail**, les ateliers confirment les travaux conduits par les experts : si le périmètre de l'écomusée constituait une première base adaptée pour l'étude, il convient à ce stade d'envisager des extensions du périmètre sur les franges : en prenant appui sur des limites naturelles (les cours d'eau, le relief, les contreforts) ou des limites lisibles sur le territoire (des routes), en considérant les enjeux de gouvernance notamment **en ne morcelant pas les communes** ou en considérant l'enjeu des limites régionales.

En synthèse ...

Les différents entretiens sur et en dehors du territoire, les résultats du questionnaire ainsi que les temps de concertation organisés permettent d'affirmer à ce stade que la perspective de création d'un Parc naturel régional ne rencontre pas d'opposition majeure auprès des acteurs entendus. Au contraire, la volonté affichée de mieux préserver et valoriser les patrimoines et de développer le territoire laisse présager que la mise en place d'un Parc naturel régional pourrait activement participer à la fédération des acteurs locaux autour d'actions consensuelles à initier ou à conforter grâce à cet outil.

La concertation réalisée sur le territoire durant cette 1^{ère} phase de l'étude a permis l'expression d'un grand nombre d'acteurs sur leurs craintes et souhaits vis-à-vis du projet. Ils ont souligné :

- **L'enjeu de gouvernance** du projet et le besoin de pédagogie et de communication associé ; la question du nom du Parc a aussi été soulignée, tant comme outil de communication pour le projet que comme réflexion à conduire sur l'identité fédératrice de ce projet.
- **Les ambitions nécessaires du projet** entre développement et protection d'une part, entre attractivité et identité d'autre part. Plus particulièrement, **3 grandes orientations possibles pour un futur Parc naturel régional ont été confirmées** :

- Territoire dont la **caractéristique rurale et agricole** est première. Son modèle de production agricole a déjà démontré sa résilience et ses capacités d'adaptation. Le territoire se trouve cependant confronté à des évolutions majeures (notamment par la perturbation du climat et du cycle annuel de l'eau) justifiant de s'orienter vers l'agro-écologie, la diversification touristique et patrimoniale.
- Territoire dont la **caractéristique patrimoniale** est première. Ses patrimoines naturels fragiles et ses patrimoines culturels pas assez mis en valeur seraient au cœur du projet que le patrimoine paysager dans lequel l'eau joue un rôle déterminant caractériserait en intégrant arguments naturalistes et culturalistes.
- Territoire dont les **rapports à l'eau** sont la caractéristique première. Réseau hydrographique, marais, étangs, gestion de l'eau pour la production agricole, réserve d'eau pour la biodiversité, toutes les eaux réclament la plus grande attention et devraient pouvoir devenir le catalyseur du projet de Charte permettant le développement touristique et agricole tout en améliorant la biodiversité et la gestion des spécificités paysagères.

B. Les actions d'information et de concertation organisées sur la phase B de l'étude (2022)

Les ateliers territoriaux

Quatre ateliers-débat ont été organisés en juin et juillet 2022 en différents lieux du territoire



- Le 27 juin 2022 à Mervans
- Le 28 juin, 2022 à Commenailles
- Le 5 juillet 2022 à Varennes Saint Sauveur
- Le 6 juillet 2022 à Cuisery

Un comité de pilotage pour partager et consolider a eu lieu le 12 septembre 2022 à Branges.

Au total, **160 participants** étaient présents à ces ateliers :

- 54 participants à Cuisery
- 25 participants à Varennes saint sauveur
- 38 participants à Mervans
- 43 participants à Commenailles



Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Recueillir la perception des participants sur les problématiques ciblées par l'étude d'opportunité
- Identifier les réponses possibles apportées par les participants pour répondre aux grands enjeux autour de ces problématiques
- Vérifier la pertinence et la faisabilité de la démarche Parc naturel régional
- Continuer à mesurer la motivation sur le territoire.

Les 4 ateliers-débats se sont déroulés selon le même procédé :

- Une présentation du pré-diagnostic à travers 5 grandes questions problématisées et le recueil des perceptions des participants suite à cette présentation
- Un temps de projection pour présenter, penser, s'exprimer sur son territoire « La carte postale à un ami »
- Un word-café pour faire émerger en sous-groupes les axes de travail à conduire pour atteindre les niveaux de réussite souhaités sur chacune des problématiques présentées. La question posée aux participants sur chaque problématique était : « Quelles réponses un Parc naturel régional peut-il apporter pour avancer sur ces questions ? ».

A l'issue de ces 4 ateliers, un comité de pilotage s'est réuni en atelier de travail en septembre 2022 pour partager les résultats et propositions issus des ateliers et les consolider, en prenant appui sur le point de vue des experts.

Suite à cette dernière séance de travail, les principaux axes de travail qui semblent être au cœur du projet de Parc Naturel Régional ont émergé pour chacune des grandes questions problématisées.



Branges, comité de pilotage élargi -
Septembre 2022



Voici en synthèse les différentes propositions des participants aux ateliers (synthèse exhaustive proposée en Annexe F du présent rapport). Les 3 premières propositions confortent les orientations stratégiques déjà envisagées.

Orientations stratégiques

- **Vers une évolution des pratiques agricoles ? [Orientation 1]**

Les axes de travail proposés par les participants aux ateliers pour répondre à cette problématique :

- Accompagner la transition pour soutenir la diversité des productions de la Bresse et de l'écosystème qu'elle génère (diversification des cultures fondées sur l'agronomie et l'économie qui induit l'allongement des rotations en lien étroit avec la pérennité de l'équilibre polyculture/élevage)
- Garantir des revenus décents pour les agriculteurs
- Maintenir et renforcer la diversité des productions, faciliter l'émergence de nouveaux métiers
- Assurer une gestion durable du territoire et des actions en faveur de la biodiversité

- Favoriser installation, transmission et reprise et redonner de l'attractivité au métier d'agriculteur.

- **Des patrimoines au cœur d'un développement maîtrisé du territoire ? [Orientation 2]**

Les axes de travail proposés par les participants aux ateliers pour répondre à cette problématique :

- Garantir un accueil de qualité autour des patrimoines
- Mettre en réseau les acteurs
- Encourager les expérimentations originales autour des patrimoines
- Préserver le patrimoine architectural, un axe central
- Entretien le patrimoine paysager du territoire : l'eau et le bocage au cœur des préoccupations.

- **Vers une expérimentation d'une nouvelle gestion de l'eau ? [Orientation 3]**

Les axes de travail proposés par les participants aux ateliers pour répondre à cette problématique :

- Préserver et restaurer les milieux (Étangs, mares, fontaines, zones humides, cours d'eau), protéger les écosystèmes aquatiques et la biodiversité
- Veiller à un usage sobre et équilibré de la ressource pour répondre aux besoins de tous
- Sensibiliser et éduquer à la gestion de cette ressource pour tous et à la sobriété dans les pratiques
- Coordonner les actions sur le territoire.

Autres orientations nécessaires

D'autres propositions sont également ressorties de ces ateliers-débats, correspondant parfaitement aux missions dédiées par le législateur aux Parcs naturels régionaux et donc a priori bienvenues et nécessaires dans le projet de la Bresse :

- **Quelle valorisation touristique et éducative des atouts naturels et culturels du territoire ?**

Les axes de travail proposés par les participants aux ateliers pour répondre à cette problématique :

- Développer les aménagements, les animations et les produits touristiques
- Former les acteurs touristiques et créer des partenariats
- Accompagner la structuration de l'ingénierie touristique
- Développer l'offre d'hébergements touristiques
- Travailler sur la signalétique et la communication, à travers des outils numériques notamment
- Participer à l'éducation à l'environnement.

- **Quels enjeux paysagers et environnementaux vis-à-vis de l'urbanisation et de l'aménagement ?**

Les axes de travail proposés par les participants aux ateliers pour répondre à cette problématique :

- Se positionner comme un territoire d'accueil tout en préservant le mode de vie rural du territoire

- Assurer un développement maîtrisé préservant les paysages
- Assurer un développement par réhabilitation du patrimoine bâti existant
- Développer des nouveaux programmes mixtes de logements collectifs.

- **Autres problématiques à prendre en compte**

S'adapter au dérèglement climatique et s'engager dans la transition énergétique :

- Développer les énergies renouvelables sur le territoire
- Accompagner les entreprises spécialisées dans la rénovation du bâti
- Participer à la préservation de la qualité de l'air
- Accompagner le développement de la foresterie
- Lutter contre les pollutions lumineuses.

S'engager dans une transition sociale et économique (avec la transition écologique) :

- Soutenir l'économie locale et l'emploi
- Organiser les mobilités à l'intérieur du territoire
- Développer un sentiment d'appartenance au territoire, créer des réseaux et accompagner les acteurs dans leurs projets.

Le kit de communication

Des supports de communication à destination des élus locaux du territoire ont été spécialement créés sur cette phase.

Ces supports ont été proposés, présentés et mis à disposition de l'ensemble des élus du territoire sous la forme d'un « kit de communication » (cf Annexe F).

L'idée était que les élus disposent d'outils leur permettant de mieux appréhender ce que le projet de Parc suppose et de leur donner accès à des supports leur permettant d'en parler, d'échanger, de débattre au sein de leur collectivité et avec leurs habitants.

La composition du « kit » :

- un modèle de page web à insérer dans les sites web des collectivités
- un dépliant simple et accessible à destination de tous les publics (A4 plié en 3)
- un diaporama à utiliser lors des présentations du projet de Parc
- des liens de vidéos existantes à utiliser et à diffuser
- la possibilité de réserver les panneaux d'exposition créés par l'association des Amis du Parc.

C. Les actions d'information et de concertation organisées sur la phase C (2023)

Les ateliers territoriaux et thématiques

Six ateliers territorialisés ont été organisés en février et mars 2023 en différents lieux du territoire :

- Le 21 février 2023 à BLETTERANS(39)
- Le 23 février 2023 à MERVANS (71)
- Le 27 février 2023 à BALANOD (39)
- Le 28 février 2023 à CUISERY (71)
- Le 1^{er} mars 2023 à BRUAILLES (71)
- Le 2 mars 2023 à VERNOUX (01)



Afin de permettre une participation élargie aux acteurs socio-économiques du territoire, **3 ateliers en visio** étaient également proposés autour de thématiques ciblées :

- le 6 mars 2023 – Atelier **Développement économique et transition** « La création d'un Parc naturel régional, un effet levier en matière de développement économique durable ? »
- le 9 mars 2023 – Atelier **Tourisme** « La création d'un Parc naturel régional, quels intérêts pour les acteurs touristiques du territoire ? »
- le 13 mars 2023 – Atelier **Agriculture** « La création d'un Parc naturel régional, atout ou frein pour le secteur agricole sur le territoire ? »



Au total, **275 participants** étaient présents aux ateliers territorialisés :

- 62 à Bletterans
- 51 à Mervans
- 33 à Balanod
- 52 à Cuisery
- 58 à Bruailles
- 19 à Vernoux

Et **56 participants** étaient présents aux ateliers thématiques :

- 15 participants sur L'ATELIER ÉCONOMIE
- 18 participants sur L'ATELIER TOURISME
- 25 participants sur L'ATELIER AGRICULTURE



Les objectifs de ces ateliers étaient de :

- Faire un point d'étape sur **l'avancement du projet**, permettre de se positionner par rapport au projet de Parc naturel régional
- Partager les conclusions des étapes précédentes pour proposer **des idées d'actions** à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux identifiés et identifier **les acteurs clés**
- Identifier **des idées d'actions pilotes** pour expérimenter le Parc sur le territoire
- Participer à **la définition du périmètre du futur Parc**

Les ateliers se sont déroulés selon le même procédé :

- Une présentation des 5 enjeux identifiés à l'issus de la phase B de l'étude
- Un temps de réflexion en sous-groupe pour échanger autour des actions qui pourraient être mises en œuvre pour répondre à ces enjeux (Que pourrions-nous faire ? Comment ? Avec qui ?)
- Un temps de partage autour du périmètre : Quel est le territoire pertinent selon vous ?



Les propositions des ateliers

Voici en synthèse les différentes propositions des participants aux ateliers pour chacun des 5 enjeux identifiés (synthèse exhaustive proposée en Annexe F du présent rapport) :

- **ENJEU : L'évolution des pratiques agricoles :**

Trois orientations principales ont émergé :

- La première orientation porte sur **le renforcement et le soutien à cette activité centrale pour le territoire** : soutenir la diversité des productions de la Bresse et de son écosystème ; renforcer l'approche qualité mise en place sur ce territoire ; maintenir une activité agricole à taille humaine en favorisant l'installation, la transmission et la reprise des exploitations et donc en travaillant sur l'accès au foncier
- Une 2^{ème} orientation concerne particulièrement **l'accompagnement du secteur et son adaptation face au changement climatique et en faveur de la biodiversité** : gestion de la ressource en eau, développement de nouvelles cultures, transition énergétique.
- Enfin l'ensemble de ces orientations suppose de **renforcer les liens entre agriculture et territoire**, en faisant mieux connaître cette activité, en favorisant son évolution en lien avec les habitants du territoire, en retissant des liens délités et enfin en développant l'entraide.

- **ENJEU : Une nouvelle gestion de l'eau**

Trois orientations principales ont émergé :

- La première orientation porte sur **la préservation de la ressource et sa gestion de manière économe** ; tout particulièrement le parc devrait pouvoir jouer un rôle important pour **expérimenter et innover pour un usage partagé de la ressource en eau** : récupération d'eau et retenues dans tous les secteurs, que ce soit pour les particuliers, pour les agriculteurs et pour les autres professionnels du territoire, dialogue entre acteurs pour la gestion partagée de la ressource.
- Une 2^{ème} orientation concerne **la protection, l'entretien et la restauration des milieux** qui constituent la spécificité de ce territoire ; il s'agit d'une part d'entretenir les cours d'eau et les aménagements liés à ces cours d'eau ; d'autre part il s'agit d'entretenir restaurer et valoriser les mares et étangs qui font la spécificité de ce territoire.
- Enfin, l'ensemble de ces orientations suppose de **renforcer la connaissance de cette ressource pour une gestion partagée** : développer la connaissance à travers des travaux d'inventaire, de recherche et d'expérimentation d'une part, sensibiliser les usagers aux nouveaux usages de l'eau d'autre part (propriétaires riverains, scolaires professionnels..).

- **ENJEU : Une gestion harmonieuse des patrimoines du territoire**

Quatre orientations principales ont émergé :

- Les deux premières orientations portent sur **la préservation de l'identité du patrimoine architectural d'une part, paysager, d'autre part**. La préservation de ces deux identités, considérées comme fondatrices du territoire Bressans, passe tout d'abord par **la nécessité de répertorier les patrimoines existants**.
 - **Pour le patrimoine architectural, le respect des règles de l'art s'imposera** aussi bien pour les réhabilitations que pour les constructions neuves, **l'harmonisation des documents d'urbanisme sur l'ensemble du territoire du futur Parc** devra

permettre une meilleure préservation des patrimoines bâtis et **la sensibilisation et la formation des plus jeunes** devront être renforcées. **La préservation du bâti dit « de caractère »**, spécifique au territoire, devra également figurer comme axe de travail (inventaire des fermes, Maisons de lunes, Moulins de Bresse; création d'une AOP bâti)

- **Pour le patrimoine paysager, la réhabilitation du bocage, la plantation de haies et d'arbres ainsi que l'entretien des chemins ruraux** apparaissent comme des axes majeurs à développer dans le cadre d'un futur Parc
- Une 3^{ème} orientation concerne **la valorisation du patrimoine culturel matériel et immatériel** qui passe par la mise en lumière du patrimoine alimentaire et de **la gastronomie locale** (via notamment le développement de marchés alimentés par les produits locaux), la valorisation du **patrimoine mobilier**, des **danses et musiques folkloriques** et également par le maintien de la connaissance et de l'apprentissage des **patois bressans**.
- La 4^{ème} orientation est relative à l'urbanisation du territoire : une volonté partagée de favoriser **une urbanisation maîtrisée, réfléchie** (notamment pour les entrées de villes), **qui profitera aux acteurs locaux avant tout et qui s'attellera à respecter l'objectif du Zéro Artificialisation Nette**.
 - Plusieurs éléments transversaux sont cités concernant cet enjeu :
 - la question de la pertinence de l'échelle du territoire est abordée : il existe une grande richesse mais aussi une grande diversité patrimoniale sur le périmètre d'étude avec des spécificités singulières dont le regroupement questionne. Comment mettre en place une gestion harmonieuse de l'ensemble de ces patrimoines ? **La nécessité de créer du lien et de l'interconnaissance entre les territoires apparaît comme essentielle pour permettre l'harmonie recherchée.**
 - A noter également les nombreuses évocations concernant l'importance de **la transmission, de la sensibilisation et de la formation des nouvelles générations** quant à l'importance de préserver, valoriser et développer cet ensemble de patrimoines
 - Enfin, l'idée d'une **identité bressane à faire émerger** apparaît comme centrale dans les contributions autour des patrimoines

- **ENJEU : La valorisation touristique des atouts naturels et culturels**

Cinq orientations principales ont émergé :

- Les deux premières orientations portent sur la nécessité d'une part, de bien **identifier les cibles et les valeurs touristiques que souhaitent porter le territoire** (fuir le tourisme de masse, valoriser un tourisme familial, axé sur la valorisation du terroir, au sein duquel les habitants ont leur place et ne passent pas en second plan) et la nécessité, d'autre part, de partager ces ambitions et objectifs avec et entre acteurs/habitants via l'amélioration de **leur mise en réseau** et avec le public via une **communication adaptée et efficiente**.
- La 3^{ème} orientation porte sur l'importance de **s'appuyer sur les mobilités douces pour développer un tourisme non motorisé** : développement des trames vertes ou bleues, préservation et entretien des sentiers pédestres, développement et sécurisation des pistes cyclables, développement des mobilités par les voies d'eau et mise en connexion des différents types de mobilités via la création de plateformes multimodales.

- La 4^{ème} orientation concerne **l'amélioration de l'offre d'hébergement et de restauration en quantité et qualité** : accueil de groupe, accueil de plein air, accueil des personnes en situation de handicap, développement d'éco lieu, accompagnement des professionnels dans leur démarche qualité...
- La 5^{ème} orientation touche à **l'ensemble des activités à proposer et à développer au regard des atouts patrimoniaux présents sur le territoire**. Trois axes sont mis en avant :
 - o **Identifier les atouts (structures, activités) déjà présents sur le territoire pour les renforcer, les valoriser, les interconnectés** (des produits du terroirs en événements festifs, maillage des offres existantes, création de circuits touristiques, soutien aux commerces de village qui sont de véritables atouts touristiques à préserver, etc...)
 - o **Permettre une meilleure structuration de l'agritourisme** (identifier les potentiels de développement, valoriser les produits locaux, créer des séjours « vie à la ferme », etc.)
 - o **Développer le tourisme pédagogique autour du patrimoine naturel et culturel** (auprès des scolaires notamment)

- **ENJEU : L'engagement au cœur des transitions écologiques et économiques**

Quatre orientations principales ont émergé :

- La 1^{ère} orientation porte sur la nécessité de partager à l'échelle du territoire ce que suppose **la prise en compte des problématiques de transitions** : appréhension, réflexion collective et appropriation des concepts/réglementations/expertises pour permettre des prises de conscience et initier des expérimentations et des solutions collectives.
- Les deux orientations suivantes se concentrent sur la mise en œuvre d'axes de travail visant à participer activement à **la transition écologique** au sens large d'une part et à **la transition énergétique** plus spécifiquement d'autre part.
 - o 3 axes de travail ont été identifiés autour de la transition écologique : l'amélioration des actions de protection de la biodiversité, la valorisation et le traitement des déchets et la préservation de la ressource en eau
 - o Concernant la transition énergétique, 4 axes de travail émergent : le développement des énergies vertes sur le territoire, la structuration des process visant à la rénovation énergétique des bâtiments, le développement de la filière bois et la valorisation des mobilités douces
- La 4^{ème} orientation vise à **soutenir le développement économique et la mise en réseau des entreprises locales** grâce à la mise en place de Label « production/transformation locale », l'accompagnement des entreprises pour la création de regroupements ou de plateformes de mutualisation, la valorisation des produits locaux via des réseaux de distribution locaux mais aussi nationaux voir internationaux et permettant aux producteurs de vivre de leur production, l'aide à la transmission d'entreprise, au recrutement et à la formation.

D. Motivation des acteurs et gouvernance

Une organisation éprouvée et un leadership reconnu

Le système d'acteurs de la Bresse a-t-il commencé à se mettre en situation pour porter une phase de préfiguration permettant d'aboutir à moyen terme à la création d'un Parc naturel régional ? Telle est une des questions posées dans la phase de faisabilité, une fois attestée l'opportunité qu'un tel territoire regroupe bien les qualités patrimoniales réclamées. L'analyse réclame d'aborder trois grandes familles d'acteurs (politiques, économiques, associatifs et citoyens), leurs liens et relations, l'expression de leur motivation et la concordance entre leurs organisations respectives et l'organisation cible qu'est un Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional, une fois que celui-ci sera officiellement créé.

Acteurs politiques

Le leadership assumé par le Président du SMBb (**Anthony VADOT**) et la députée (**Cécile UNTERMAIER**) est équilibré, assumé et clair dans la répartition des rôles comme dans les objectifs souhaités pour le portage de la phase de préfiguration par le SMBb. Cette coopération trans-partisane est souvent une condition de réussite des projets de Parcs naturels régionaux, d'autant plus dans le cas de la Bresse où la sollicitation finale des conseils municipaux sur l'adoption de la Charte (et donc l'adhésion au Parc naturel régional) se fera très probablement après les prochaines élections municipales.

Le portage par le SMBb est accepté par tous ; il apparaît légitime à tous les acteurs rencontrés d'autant plus que ce syndicat mixte est une coopération entre intercommunalités ancienne ayant l'expérience de nombreux autres programmes et dispositifs de développement territorial : Pays, Leader, Territoire de santé, Pôle d'Excellence Rurale, SCoT, ...

Ce soutien politique en interne est devenu de plus en plus évident au fur et à mesure de l'avancée dans la procédure, à l'image de l'élu référent du projet de Parc naturel régional au sein du SMBb : **Didier LAURENCY**, agriculteur (Chef exploitation chez GAEC LDC), Président de la Coopérative Bourgogne du Sud, Maire de de Saint-Usuge, 4ème vice-président, en charge de l'aménagement du territoire, de la mobilité et de l'habitat de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'.

L'intégration de l'idée de Parc naturel régional dans la culture d'aménageurs des acteurs intercommunaux peut être dorénavant considérée comme garantie. En attestent les soutiens non seulement politiques mais aussi techniques autour de Dorothee DION (Chargée de mission SCoT, Responsable du service instructeur, Élaboration du SCoT, Cartographie et SIG, Conseil en urbanisme aux communes et EPCI), chargée du suivi de cette étude.

Le soutien politique de la Région BFC est lui aussi clair et déterminant depuis le démarrage de la présente étude (principalement financée par des crédits régionaux). Il a été répété à chaque COPIL où l'éluée régionale référente (**Jamilah HABSAOUI**) pouvait être présent. Il a été également confirmé, en phase finale de cette étude, par le cabinet de la présidente de Région, Madame **Marie-Guite DUFAY**. Les travaux collectifs ont été suivis de près pendant toute cette phase d'étude par Arnaud MATHIAN (Chargé de missions politiques territoriales PNR & Ruralités, Région Bourgogne Franche Comté).

La Préfecture a également été très présente pendant toute cette phase préalable, notamment par la présence régulière du sous-préfet et des services de la DREAL Bourgogne Franche Comté : **Claire CHAMBREUIL** (Chargée de mission Réserves et parcs naturels) et **Philippe PAGNIEZ** (chef de pôle).

Les perspectives dessinées d'évolution à court et moyen terme portent sur :

- une plus grande connexion de l'organisme de préfiguration du projet de Parc naturel régional avec les communes directement. Puisque le SMBb est une instance multi-intercommunale, le lien avec les communes s'effectue actuellement de manière indirecte, via les présidents de Communautés de communes, seuls invités à siéger pour l'instant. A terme, il faudra une instance d'échanges et de travail en direct entre le projet de Parc naturel régional et les communes ;
- l'absence de réponse de la région Auvergne-Rhône-Alpes aux sollicitations répétées de la région BFC reste un handicap dans cette démarche de création d'un Parc naturel régional de la Bresse. Une réponse (positive ou négative) aurait permis d'orienter en partie différemment les perspectives dessinées pour la future Charte.

Acteurs économiques

Parmi ceux-ci, les représentants de la profession agricole (exploitants agricoles et organismes professionnels agricoles, coopératives) sont apparus déterminants pour l'acceptabilité du projet et leur motivation déterminante pour la faisabilité du Parc naturel régional de la Bresse. Ils se sont progressivement acculturés à cette idée de Parc naturel régional. La plupart d'entre eux sont dorénavant favorables. Ils fixent cependant deux grandes conditions : que le Parc naturel régional n'aboutisse pas à de nouvelles contraintes réglementaires pour les exploitants agricoles et qu'ils puissent participer à l'exécutif de la gouvernance de ce projet. Ce qui apparaît, en soi, exactement dans l'esprit « Parc naturel régional ».

Cependant, il reste toujours un fond de méfiance de certains agriculteurs continuant à craindre de nouvelles réglementations à la production en plus de toutes celles imposées par la PAC (quand bien-même les parties prenantes et leaders du projet répètent à chaque réunion que les Parcs naturels régionaux ne disposent d'aucune compétence réglementaire de cet ordre-là).

Les autres acteurs économiques ont été informés via leurs représentants ou organisations collectives de l'avancement de ce projet, invités à participer aux ateliers et consultations, incités à donner leur avis. Pour l'instant, leur présence reste discrète. Il manque notamment dans les groupes de travail et instances de réflexion autour de la future Charte :

- les acteurs de la sylviculture (ONF, CRPF, Propriétaires, ...)
- les acteurs de l'artisanat et du commerce
- les industriels

Ces constats justifient la discussion engagée sur les statuts juridiques de l'organisme de préfiguration et l'ouverture de la gouvernance du projet aux chambres consulaires.

Acteurs associatifs, engagés et volontaires pour le projet

En premier lieu, l'écomusée et l'association des amis du projet de Parc naturel régional apparaissent comme des acteurs déterminants à plus d'un titre :

- ils fédèrent de nombreuses dynamiques locales ;
- ils regroupent de très bons spécialistes (universitaires, experts, érudits locaux) des patrimoines de la Bresse ;
- ils produisent beaucoup de données, d'informations, d'explications à destination de nombreux publics (notamment une exposition itinérante sur le projet de Parc naturel régional) ;
- ils maintiennent une posture constructive et de propositions progressives, à destination des élus et en respectant la répartition des rôles ;
- ils ont, en la personne de **Annie BLETON-RUGET**, universitaire reconnue sur les questions patrimoniales, une présidente des amis du Parc très compétente, active et acceptée par cette fédération d'acteurs engagés, volontaires et pour la plupart bénévoles.

Il faut ensuite pointer une nette progression dans la participation aux ateliers et rencontres organisés, d'autres acteurs représentatifs des « corps intermédiaires » avec lesquels les Parcs naturels régionaux ont l'habitude de travailler. L'élargissement progressif de la base des participants est une des conditions requises pour entrer dans la phase d'écriture de la Charte.

Motivation progressivement confirmée et besoins d'évolutions politiques et techniques

En mai 2023, au moment de la clôture de la présente étude, une série de points positifs doivent être notés ainsi que quelques propositions d'évolution de cette gouvernance.

Adhésion / Acceptation

- la part de plus en plus grande d'adhésion a priori au projet de Parc naturel régional est une bonne nouvelle ;
- mais cela ne sous-entend pas encore une large acceptation a posteriori.
- Le besoin d'entrer rapidement dans une dimension à la fois plus opérationnelle (avec le démarrage de l'écriture de la Charte) et plus concrète (avec le lancement de quelques opérations pilotes expérimentales et démonstratrices de ce à quoi pourrait bien servir un Parc naturel régional de Bresse) se fait donc clairement sentir maintenant.

Consolidation / Approfondissement

- la consolidation du système d'acteurs actuels autour du SMBb s'impose car il est considéré par les acteurs politiques et porteurs du projet comme la bonne instance, fiable, reconnue, expérimentée ;
- mais renforcer l'équipe politique et technique assurant le leadership du projet devient prioritaire pour ne pas que la démarche s'essouffle et pour que puisse s'approfondir la dynamique de construction d'un projet d'aménagement fin du territoire alliant protection et développement, éducation et expérimentations.

Il est nécessaire, pour se faire, de créer de nouvelles instances politiques et de participation élargie prenant la suite rapidement du dispositif de cette étude (avec un COPIL et un prestataire) et de recruter un.e chef.fe de projet dédié.e à l'écriture de la Charte et au pilotage technique de la création du Parc naturel régional.

3. La plus-value du projet et les enjeux de la préfiguration de la charte

A. La plus-value du projet

- Sur ce large territoire, les enjeux de développement sont nombreux. La proximité et la pression d'agglomérations importantes, l'émergence de problématiques complexes que le territoire cherche à résoudre, la transition du modèle de développement agricole, la gestion de l'eau, les enjeux de valorisation touristique et la place des patrimoines dans le développement ...
- Les acteurs s'organisent de longue date pour travailler ensemble. L'un des enjeux du développement territorial consiste à pouvoir compter sur un dispositif d'acteurs locaux qui s'organisent entre eux pour permettre l'expression des besoins locaux. Ce territoire, sur différentes échelles, dispose de nombreux outils et pratiques, anciennes ou plus récentes pour organiser son développement : charte de pays adopté en 2003 puis 2013 mise en œuvre par le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, programme LEADER porté par le syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, contrat territorial contrat de ruralité convention territoire à énergie positive, projet de plan alimentaire territorial...
- Pour répondre aux enjeux liés à l'urbanisation, le territoire s'est doté de schémas de cohérence territoriale, portés par le SMBb pour une large partie du territoire, mais aussi pour une partie du territoire par le Pays Lédonien et le SM du Chalonnais.
- L'idée d'un Parc naturel régional voit donc le jour sur un territoire qui s'organise depuis longtemps pour prendre en charge les questions de développement et d'aménagement. Les différents outils et démarches en cours permettent de répondre en partie à ces enjeux. Le projet de parc naturel régional constitue une mission supplémentaire et l'affirmation d'une reconnaissance par les acteurs locaux de la qualité de leur patrimoine au sens large et de la volonté de le préserver et de le mettre en valeur de manière pérenne.
- Outil permettant d'expérimenter et d'innover, face à certaines problématiques qui se posent aujourd'hui de manière nouvelle pour le territoire : gestion de l'eau, développement des énergies renouvelables, nouvelle source de développement économique, ...

Plus-value interne

Il s'agit principalement de mieux reconnaître les spécificités de la Bresse pour construire son projet de développement, de parvenir à mobiliser les institutions et outils existants autour d'un nouveau projet et de renforcer mes engagements actuels pour le développement de ce territoire.

Reconnaître les spécificités de la Bresse pour construire le projet de développement

Du point de vue économique, la création de ce Parc est opportune avec des arguments principaux relevant de l'ambition de valorisation par les labels et marques territoriales et permettant de reconnaître sa spécificité. Les Parcs naturels régionaux savent travailler depuis longtemps cette articulation entre développement et protection en s'appuyant sur la richesse et la fragilité de leurs patrimoines pour en tirer valorisation. Un Parc naturel régional en Bresse ne pourra exister que s'il revendique **une claire orientation développementaliste** et notamment s'il propose des solutions originales pour la transition écologique en agriculture.

S'auto-valoriser pour construire un projet de développement écoresponsable

Face aux imaginaires de « territoire oublié », « campagne banale », « espace rural sans valeur », un tel projet apparaît comme un renversement des valeurs ; devenir fier d'être bressan, sans se comparer à la Bresse de l'Ain, sans se positionner de manière relative vis-à-vis des villes à l'entour, sans se référer trop aux héritages historiques lointains. A ce titre, l'outil « Parc naturel régional » s'avère le bon pour sa modestie et sa capacité à adapter très bien aux contextes locaux ses principes de développement soutenable et d'écoresponsabilité. Cependant, il faudra, pour cela, lutter contre les méfaits de la comparaison avec d'autres dispositifs (notamment gommer l'histoire du projet avorté de Parc national). Il reste sur ce plan encore du travail de pédagogie à effectuer.

Constituer une équipe-projet élargi pour porter le projet

Un projet de Parc naturel régional permettra d'élargir le cercle des acteurs actuellement engagés pour cette création, de souder des acteurs économiques et associatifs entre eux en ouvrant le système d'acteurs participants au-delà des élus et de l'association des amis. Parmi les acteurs les plus déterminants de ce territoire, la profession agricole doit rester centrale dans les préoccupations qui présideront au lancement de l'écriture de la Charte.

Mobiliser les institutions et outils existants autour d'un nouveau projet

Un tel projet est d'autant plus opportun que les acteurs en place ont déjà montré leur capacité à piloter des projets sur un périmètre à peu près semblable (Pays, LEADER, SCOT, Contrat de ruralité, ...), leurs habitudes à travailler ensemble (toute couleur politique confondue) et leurs capacités en ingénierie. Ce projet doit donc conforter la position du syndicat mixte (même en le faisant interagir avec d'autres syndicats voisins semblables), quand bien même il reste à imaginer des solutions institutionnelles pour la phase de préfiguration.

Il s'agira aussi de conforter les outils existants (notamment de type SCoT) en permettant des évolutions bénéfiques pour tous et en rappelant qu'il n'existe aucune contre-indication, ni réglementaire, ni fonctionnelle à ce qu'un Parc naturel régional chevauche plusieurs SCoT, les préconisations de l'outil SCoT et de l'outil « Plan de Parc » n'étant pas exactement de même

nature juridique, ils sont considérés (d'autant plus depuis les ordonnances de juin 2021 comme indiqué dans la note juridique ad hoc en annexe K) comme étant complémentaires et voués à renforcer respectivement leurs prérogatives respectives.

Plus-value externe

Elle porte surtout sur l'identification territoriale, la Bresse s'affirmant comme emblématique de la diversité des campagnes françaises et sur la possibilité d'un nouveau récit territorial

Un autre récit territorial est possible.

Dans cette étude, de nombreux échanges ont porté sur les identités composites du territoire. L'existence d'un Parc naturel régional devrait faciliter la reconnaissance et la valorisation externe de ce qu'est la Bresse, en tant qu'unité regroupant de nombreuses variations (voir par exemple le rapport entre Bresse louhannaise et chalonaise). Une partie des enjeux de ce projet consiste donc à produire des arguments pour les acteurs socio-économiques et les habitants afin de permettre l'identification à ce territoire composite. Il serait nécessaire de soutenir et poursuivre le travail ethnographique et anthropologique pour comprendre ce qu'est (ou pourrait être) la « fierté » d'être bressan. A ce titre, les travaux de l'écomusée, son périmètre et ses actions seront certainement déterminants pour le projet de Parc. Mais l'enjeu et la plus-value externe doivent permettre à la fois d'accroître encore la valorisation économique des productions du territoire à l'extérieur, avec les agglomérations de proximité, en région, en France et au-delà, mais aussi de changer les représentations des autres (investisseurs, innovateurs, acteurs économiques divers, touristes, futurs résidents, ...) sur ce territoire afin de les faire venir (attractivité choisie).

Conforter les ressources régionales, nationales et européennes

L'opportunité d'un Parc naturel régional se définit aussi comme une étape supplémentaire dans l'intégration territoriale à partir de premières expériences de développement territorial (et de leurs réussites). Ce territoire a des antécédents, possède une certaine réflexivité sur ce qu'il est et souhaite être, a un bilan de développement assez positif. Se dire qu'il pourrait obtenir cette reconnaissance « Parc naturel régional » est déjà une preuve. La Bresse peut s'enorgueillir d'avoir conduit toutes ces dernières années des programmes de développement et d'avoir été lauréat d'appel à projet pour poursuivre l'aménagement et l'adaptation de ses structures aux évolutions contemporaines. A l'échelle régionale (contrat de territoire), nationale (contrat de ruralité, CRTE, TEPCV), européenne (LEADER). La plus-value de ce projet de Parc est donc aussi une reconnaissance institutionnelle du travail déjà conduit et des investissements déjà engagés notamment au sein du SMBb. Cette reconnaissance se doit d'être accompagnée par un propos sur le changement de régime, sur l'amplification des ambitions, sur l'accroissement des nécessités d'intervention et de l'intensité de ces actions en termes de transitions écologique, énergétique, climatique territorialisées, sur le souci accru de préservation de la biodiversité, sur l'attention répétée à l'écoresponsabilité dans les modèles de développement prônés ...

Un Parc naturel régional apparaît comme plus engageant que les contrats jusqu'à maintenant gérés par la Bresse : engagement sur la durée (15 ans, renouvelable), sur l'évaluation en fin de période (avec donc une obligation de réussite), sur la stabilité des trajectoires stratégiques (en visant une transformation à l'échelle de la prochaine génération plus qu'à celle d'un mandat

électoral) et engagement multi-acteurs (en préservant toujours les équilibres entre les parties-prenantes). L'opportunité du projet de Parc naturel régional de la Bresse est donc suspendue à la faisabilité de ce discours plus engagé dans la transformation écologique du modèle de développement territorial, mobilisateur de la diversité des parties prenantes connues et potentielles, intégrateur de la diversité des stratégies possibles pour préserver en développant et développer en préservant.

→ En bref, ce dont la Bresse a le plus besoin maintenant est d'un engagement fort dans une démarche plus ambitieuse que toutes les procédures et outils qu'elle a animé jusqu'à maintenant, en s'appuyant sur ces réussites portées jusqu'alors par le SMBb (Pays + LEADER + contrat territorial de la Région + santé + SCoT, ...). Il n'existe aucun autre outil de développement et de protection qui permettrait d'opérer cette ambition. Avec l'accord des élus locaux et en bonne articulation avec d'autres acteurs publics (comme les autres SM du Pays Lédonien et du SM du Châlonnais ou l'EPAGE), la plus-value du Parc naturel régional sera de s'engager plus avant dans les transitions socio-écologiques pour habiter, cultiver et produire autrement, dans la préservation des patrimoines par de nouveaux principes de développement et dans l'invention de nouvelles gestions de l'eau.

B. Un enjeu stratégique décliné en 3 axes de développement principaux et 2 enjeux transversaux pour la préfiguration

Enjeu stratégique

Les travaux conduits dans ces 3 années d'étude, la concertation menée auprès des nombreux acteurs mobilisés pour ce projet (élus, partenaires, acteurs économiques et associatifs), permettent de formuler les enjeux principaux du territoire au regard de ce projet.

Ces années de travail en commun ont mis en exergue un enjeu stratégique pour ce territoire, relevant tout à la fois des nécessaires évolutions des pratiques agricoles, d'une maîtrise patrimoniale du développement du territoire, et d'une nouvelle gestion de l'eau.

L'étude de faisabilité a permis de constater que ces trois thèmes, emblématiques de nombreuses autres campagnes françaises, recèlent **un grand potentiel que le projet de Parc viserait à révéler, mettre en avant et rendre opérationnel.**

Habituellement, les outils d'aménagement et de planification confient à des opérateurs et des acteurs socioprofessionnels différents le soin de régler séparément ces trois ensembles de problème.

- Au monde agricole de trouver des solutions rapides pour faire face aux conséquences du dérèglement du régime pluviométrique sur les exploitations.
- Aux gestionnaires de l'espace (SCoT, PLUi, PLU en tête) d'imaginer comment ralentir la chute de biodiversité et la disparition de certains paysages emblématiques.
- Aux opérateurs de la gestion de l'eau d'accroître leurs investissements pour maintenir le système hydrographique à flot.

Le constat que la Bresse fait (comme d'autres campagnes ailleurs aussi) est que ces problèmes peinent à trouver des solutions réalistes et faisables en restant dans les périmètres habituels et les compétences dévolues séparément.

L'enjeu stratégique principal pour le Parc de Bresse sera donc de montrer comment, en associant les acteurs et en croisant les approches, il est possible d'**inventer d'autres solutions mixtes dans ce territoire en optant pour un développement garant de la préservation de la qualité patrimoniale et permettant la protection de ses fragilités par de nouvelles formes d'écodéveloppement**⁷.

Autrement formulé, l'enjeu stratégique principal d'un Parc naturel régional de Bresse porte sur sa contribution, modestement et concrètement, à l'invention d'un autre modèle pour les campagnes traditionnelles et emblématiques de la France des plaines et des rivières, décrivant une certaine qualité de vie, d'accueil et d'initiatives dans un territoire aménagé de manière durable et résiliente (savoir s'adapter aux crises traversées).

Axe 1. De nécessaires évolutions des pratiques agricoles

Le 1^{er} volet de cet enjeu stratégique est agricole. Le territoire bressan est façonné par une agriculture très présente ; les paysages, les patrimoines bâtis résultent de son histoire, la vitalité de son économie semble indexée sur la santé des exploitations agricoles. La présence d'étangs et de réserves d'eau s'explique par les pratiques agricoles. La mentalité bressane, la culture locale montrent cette grande interdépendance entre agriculture et mode d'habiter.

C'est une activité diversifiée orientée vers la qualité, avec de nombreuses AOP anciennes et plus récentes. L'approche qualité est l'un des piliers de l'agriculture bressane et de son identité. Au-delà des AOP et autres labels, un travail de fond sur la qualité est conduit.

L'agriculture présente aux yeux de tous une place déterminante dans l'espace, le temps, la culture locale et en faisant le lien avec les autres problématiques du territoire.

Pourtant, les liens entre agriculteurs et habitants semblent affaiblis : déprise agricole, baisse rapide du nombre d'agriculteurs, technicité croissante des exploitations, augmentation de l'âge moyen des chefs d'exploitation, ... sont autant d'évolutions qui fragilisent ce secteur.

L'enjeu d'un Parc en Bresse porte aujourd'hui sur l'accompagnement du monde agricole bressan, sur la base du volontariat, vers une adaptation des modèles, valeurs, outils. Le monde agricole en a encore ici les moyens !

Cette adaptation concerne

- la diversification des productions de la Bresse et de l'écosystème qu'elle génère (diversification des cultures fondées sur l'agronomie et l'économie).
- le développement d'actions portant sur la qualité, via des expérimentations ou de nouvelles actions que pourraient porter les acteurs locaux, les coopératives (expérimentations agronomiques , préservation de la biodiversité).

⁷ Écodéveloppement : « *L'écodéveloppement est un développement des populations par elles-mêmes utilisant au mieux les ressources naturelles, s'adaptant à un environnement qu'elles transforment sans le détruire* » (Ignacy Sachs, 1980, in Stratégies de l'écodéveloppement). On fait donc ici référence à un mode de développement fondé sur le respect de l'environnement.

- le soutien aux exploitations traditionnelles afin de favoriser la diversité des types d'exploitations agricoles, en préservant notamment le principe de polyculture associée à l'élevage
- Et le développement d'exploitations « à taille humaine » afin de favoriser la préservation du nombre d'agriculteurs et le maintien d'exploitations de taille propre à être transmises.
- Le besoin de conduire de nouvelles expérimentations dans lesquelles l'agriculture serait associée à d'autres activités, d'autres principes, d'autres thèmes et donc potentiellement aussi d'autres sources de revenus (agritourisme, agro-éducation, agro-environnement, agro-énergie).
- La protection des milieux, la préservation de la biodiversité et le renouvellement du rapport à la gestion de l'eau.

Axe 2. Une maîtrise patrimoniale du développement du territoire

Le 2ème volet de cet enjeu stratégique est patrimonial.

L'idée selon laquelle les patrimoines architecturaux, naturels ou paysagers sont fragiles est partagée par l'ensemble des acteurs du territoire ; l'importance de les valoriser, de les entretenir et de les rendre accessibles et compréhensibles par le plus grand nombre est soulignée.

Cet axe recouvre deux dimensions :

- La nécessité d'un respect des particularités patrimoniales du territoire.
 - Le patrimoine « rural » apparaît comme celui qui compte le plus aux yeux des acteurs locaux. Il doit être conservé et protégé : style de vie « à la campagne » préservé des contraintes de « la vie en ville », représentatif des identités bressanes, capable de préserver un futur ressemblant en partie aux héritages reçus aussi bien sur la dimension du patrimoine bâti que des patrimoines naturels
 - L'articulation entre les différentes catégories de patrimoines et notamment les patrimoines culturel, naturel et paysager doit être poursuivie et passe par la mise en réseau des acteurs, sites et outils existants de gestion patrimoniale
 - La place des jeunes dans le projet, l'éducation au développement durable et au territoire feront partie des chantiers à engager.
- Le lien à construire entre les préconisations potentielles d'un Parc naturel régional et les compétences propres des intercommunalités en matière d'urbanisme (PLUi) et de planification territoriale (SCoT).

Deux volets pourront être portés par le futur Parc naturel régional :

- Une lecture fine des ambitions et objectifs portés dans les SCoT concernés par le périmètre en pointant ce qui nécessiterait d'aller plus loin ou ce qui réclamerait de nouvelles expérimentations et en évitant toute incohérence par rapport aux décisions déjà prises

- La mise en œuvre d'expérimentations permettant de réussir le Zéro Artificialisation Nette d'ici 2050 et éviter ainsi la banalisation du territoire par effet d'étalement urbain non souhaité.

Si les acteurs de la maîtrise de l'espace reconnaissent qu'une partie de l'urbanisation et de la transformation des patrimoines leur échappe et qu'en intégrant d'autres types d'acteurs, ils parviendront mieux aux objectifs, alors le projet de Parc sera vertueux.

Axe 3. Une nouvelle gestion de l'eau

Le 3^{ème} volet de cet enjeu stratégique porte sur la gestion de l'eau ; plus exactement, il s'agit de permettre un renouveau de la gestion de l'eau en Bresse pour l'adapter au régime hydrométrique, climatique et pluviométrique contemporain.

Bien que les sécheresses se répètent et que la souffrance du monde végétal par stress hydrique, chute de biodiversité (notamment pollinisateurs) et déséquilibres écosystémiques s'accroît, les faits montrent une légère augmentation de la pluviométrie totale annuelle. Sauf que la régularité de ces précipitations, leurs fréquences et occurrences a changé. L'accroissement des quantités d'eau tombées conjointement à la diminution du nombre de jours de pluie réclame de modifier assez profondément les dispositifs de captation de l'eau ainsi que de sa redistribution.

Aujourd'hui, sur la question globale de gestion du cycle de l'eau, les communes avec leurs intercommunalités (notamment par la GEMAPI) ou les départements (notamment la Saône-et-Loire engagée sur les retenues d'eau) avec les dispositifs propres existants (SDAGE, Contrats de rivière, EPTB, etc) voient leurs obligations croître. La mise en place d'un EPAGE sur le bassin versant de la Saône constitue une étape pour y répondre.

La spécificité de la Bresse serait donc d'envisager des expérimentations et des innovations avec les acteurs publics et privés directement concernés ainsi qu'avec les représentants habitants, associatifs et opérateurs de biens communs pour mieux répondre à cet enjeu. Il pourrait s'agir notamment de :

- Penser de nouveaux aménagements chargés à la fois de rendre des services à l'agriculture mais aussi potentiellement au tourisme, à la pêche, à la biodiversité
- Considérer dans ces aménagements les spécificités des milieux grâce à une meilleure connaissance (donc un meilleur respect).
- Adapter de manière originale les dispositifs, outils et techniques existant pour la gestion de l'eau (patiemment élaborée depuis fort longtemps) qui ne convient plus très bien à l'époque d'aujourd'hui et qui réclament donc de nouveaux aménagements écoresponsables.

Le Parc pourrait devenir un coordinateur en conception tout en laissant la maîtrise d'ouvrage à ses partenaires. Et si les gestionnaires de l'eau envisagent de faire appel au plus grand nombre pour adapter le système actuel, alors le projet de Parc deviendra spécifique et utile.

Enjeux transversaux

Les travaux conduits ont permis de mettre à jour deux enjeux transversaux énoncés par les acteurs. Ces enjeux prennent tout leur sens comme application de l'enjeu stratégique sans pouvoir s'y substituer. Ils pourraient être considérés comme des liants pour les différentes facettes de l'enjeu stratégique. Ils sont aussi potentiellement des illustrations et prolongements avec lesquels le Parc pourra aussi mesurer ses effets et mesurer son efficacité.

Vers de nouvelles activités écotouristiques pour la Bresse

Ici, la nuance compte : le cœur du projet de Parc de Bresse ne peut pas être principalement touristique eu égard à la quantité de destinations ayant gagné leur identité touristique tout autour du territoire, dans la région et dans des territoires comparables.

Vouloir concurrencer les « grands » territoires touristiques (c'est-à-dire ceux qui ont travaillé depuis longtemps leur identification touristique) serait une mauvaise idée car la Bresse n'a pas de grands atouts touristiques en tant que tels pour justifier d'en faire son objectif principal. Cependant, elle en possède de nombreux ; ils sont aujourd'hui peu mis en avant, peu connus leur mise en réseau n'a fait que commencer. Un peu plus d'activité touristique présente donc plusieurs vertus : puisque la qualité de vie, de paysage, d'écosystèmes sont réunies avec de bonnes opportunités pour trouver une activité et/ou un emploi, alors le territoire se développera. La présence accrue de touristes venant goûter à cette valeur « campagnarde » que serait d'habiter en Bresse pourrait bien être un indicateur de réussite territoriale.

Cette ouverture au tourisme sera considérée aussi comme une ouverture globale de ce territoire dont les acteurs se plaignent parfois d'être peu visible de l'extérieur, peu repéré et donc potentiellement doté de représentations en partie faussées. La question de la fierté sera certainement au cœur du projet de la Bresse ; alors, l'avènement d'un tourisme de qualité (et non pas de masse) pourrait être un des marqueurs de la réussite de ce transfert d'une fierté « intérieure » en qualité « pour l'extérieur ». La marque valeur Parc pourrait venir appuyer certaines pratiques à promouvoir (écotourisme, tourisme durable).

Une nouvelle gestion de l'eau pourrait justifier aussi de développer un tourisme expérientiel autour de la récréation aquatique, des sports de pleine nature à base d'eau, de la baignade, de la pêche ou de la contemplation. La question de cet enjeu transversal posée par le Parc serait alors de savoir comment, par exemple, imaginer plus de réserves d'eau pour un usage principalement agricole et de garantie des productions des exploitations actuelles mais qui puissent aussi accueillir un surcroît de biodiversité et quelques activités touristiques.

Mais ce qui structurera le projet touristique en Bresse relèvera très certainement des principes de l'éducation au territoire et à l'environnement, du tourisme vert, de l'accueil paysan, du tourisme expérientiel autour du petit patrimoine naturel et culturel, d'activités touristiques liées aux produits du territoire et de produits commercialisés à l'aide d'activités spécifiques.

Un Parc acteur de la transition énergétique, écologique et économique

La Bresse comme la plupart des prochains Parcs devra énoncer clairement les propositions portées pour œuvrer à la mise en œuvre concrète et territorialisée des grandes décisions inscrites dans les traités internationaux comme dans de nombreuses lois promulguées récemment (depuis la loi Biodiversité d'août 2016 jusqu'à celle portant sur le Climat et Résilience d'août 2021 et celle relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables de mars 2023).

Mais cet engagement dans les transitions, attendu et souhaité, devra s'appuyer à la fois sur le développement agricole et la mutation des systèmes d'exploitation, sur la gestion des patrimoines et la préservation des fragilités naturelles comme culturelles et paysagères, tout comme sur une nouvelle gestion de l'eau et sa capacité à accroître la biodiversité sans déstructurer le patrimoine paysager.

La question énergétique ne pourra pas être ignorée sur ce territoire bressan qui présente de nombreuses qualités pour s'envisager aussi comme producteurs d'énergies vertes (méthanisation, photovoltaïque, bois plaquette). Les LEADER précédents ont déjà bien travaillé cette thématique ; le Parc se devra de trouver de nouvelles formulations et ambitions aussi dans le registre des économies d'énergies et de la sobriété énergétique (cf. rénovation des bâtiments)..

Cette question énergétique porte aussi en elle l'enjeu des mobilités sur un territoire dominé par la voiture individuelle et renvoie à l'aménagement.

Bref, cet enjeu transversal de la transition écologique (climat et biodiversité) concernera tous les aspects de l'enjeu stratégique principal.

L'économie commerciale, industrielle et artisanale locale, peu abordée lors des ateliers de concertation, n'en reste pas moins un enjeu pour ce territoire. Consolider les activités économiques locales dans un contexte de transition énergétique vers des modèles décarbonés, développer les proximités territoriales, constituent des axes de développement incontournables pour l'avenir de l'économie locale. Le Parc jouera un rôle pour accompagner ces acteurs dans la transition, les mettre en réseau, expérimenter, les soutenir dans cette transition, en lien avec les chambres consulaires notamment.

Cet enjeu transversal de la transition écologique (climat et biodiversité) concernera donc tous les aspects de l'enjeu stratégique principal.

Conclusion

Un chantier d'aménagement fin du territoire attend donc ce Parc naturel régional, probablement scruté par de nombreuses autres campagnes françaises ayant besoin d'expérimenter ce type de transversalité et les articulations thématiques ainsi permises.

Le Parc devra être un outil pour rassembler largement et fédérer autour de ces axes. Cet outil invitera à un dialogue nécessaire à l'échelle de ce grand territoire sur les meilleures manières d'opérer ces transitions socio-écologiques, agro-écologiques, aqua-écologiques, ...

Le Parc en tant qu'outil pour expérimenter et innover devra offrir un soutien à la transformation volontaire des modalités d'organisation de l'activité agricole réarticulée avec l'ensemble du territoire. Un des atouts de ce projet de Parc consistera en la capacité à tester, expérimenter

et trouver des solutions pérennes pour permettre un virage vers des pratiques agricoles maîtrisées par la profession agricole dans l'écoresponsabilité souhaitée par l'esprit Parc

C. Des actions de préfiguration

Parmi les suites à donner au projet une fois la phase de préfiguration actée par la Région, il est recommandé à la structure porteuse de la candidature Parc naturel régional de mettre en œuvre quelques actions de préfiguration dans le même temps que le chantier d'écriture de la Charte est lancé. Lors de la dernière phase de la présente étude, une série de propositions ont été formulées à partir et avec les propositions des participants aux ateliers puis soumis de manière synthétique aux membres du COPIL . Le détail des actions est présenté en annexe G.

Liste des actions de préfiguration proposées

Lors du dernier COPIL de cette étude, il fût proposé aux membres de voter favorablement (+) sur 16 propositions et d'ajouter quelques votes défavorables (-). En ajoutant ces votes, le total permet un classement indicatif et donnant une assez juste idée des actions préférées et de celles qu'il faudrait éviter.

| N° | Titre des actions de préfigurations potentielles pour la phase de préfiguration du Parc naturel régional de Bresse | Votes + | Votes - | Votes Total |
|----|--|---------|---------|-------------|
| 11 | Découverte du patrimoine local pour les enfants et les jeunes | 12 | | 12 |
| 7 | Soutiens aux collectifs engagés pour la collecte et récupération d'eau | 11 | | 11 |
| 16 | Entretiens des cours d'eau (proposition du copil) | 11 | | 11 |
| 9 | Replantation de haies bocagères | 11 | -1 | 10 |
| 12 | Inventaire du bâti bressan de caractère : diffusion, préservation et formation | 10 | | 10 |
| 6 | Espace-test pour de nouvelles pratiques de gestion de l'eau | 11 | -2 | 9 |
| 13 | Circuits touristiques en immersion autour des patrimoines du territoire | 10 | -1 | 9 |
| 14 | Organisation d'une réflexion collective sur le territoire sur les problématiques de transition | 8 | | 8 |
| 10 | Actions ciblées pour la préservation de la biodiversité | 11 | -4 | 7 |
| 3 | Atelier de découverte des savoir-faire agricoles | 6 | | 6 |
| 1 | « Un week-end de ferme en ferme » | 4 | | 4 |
| 2 | CUMA pour de nouvelles pratiques agroécologiques | 5 | -1 | 4 |
| 4 | Formation agroforesterie | 7 | -3 | 4 |
| 5 | Communication sur des figures de l'agriculture locale et de sa diversité | 5 | -1 | 4 |
| 8 | Inventaire des puits à restaurer | 3 | | 3 |
| 15 | Promotion de l'Auto-partage | 1 | -2 | -1 |

Votes réalisés lors du COPIL du 21/04/2023

On constatera que, parmi les propositions ayant reçu plus de 10 voix au total, les propositions n°11, 16, 9 et 12 entrent assez bien dans « l'esprit Parc » puisqu'elles sont d'ambitions suffisantes et en écho aux axes stratégiques que le territoire se propose de porter. On notera

cependant que la proposition n°10, qui pourrait également être considérée comme typique de ce que les Parcs naturels régionaux défendent en général, a reçu le maximum de vote défavorable (x4) (quoique soutenue aussi par un grand nombre (x11)). Ce contraste pourra être assez emblématique de l'état d'esprit du système d'acteurs à cette phase-là particulière du projet.

Objectifs et spécificités des actions dites de préfiguration

Les actions de préfigurations ont vocation à démontrer aux acteurs locaux, habitants et usagers du futur Parc, les vertus et possibilités offertes par un tel projet.

Elles doivent donc être une des pièces nécessaires pendant la phase de rédaction de la Charte pour convaincre du bienfondé du projet, pour expérimenter de nouvelles solutions adaptées au territoire et pour faire connaître largement l'état d'esprit qui devrait colorer la Charte.

Elles sont, en général, portées par des partenaires du futur Parc (plus que par la structure en charge de la préfiguration) pour démontrer la dimension effectivement très partenariale de l'action d'un Parc : communes, intercommunalités, associations, groupements professionnels, chambres consulaires, etc.

Financement des actions de préfiguration

Elles sont, en général, négociées avec la Région lors de la phase amont de la préfiguration et font l'objet d'un financement dédié, intégrés dans l'enveloppe budgétaire prévue pour les trois ou quatre années de la préfiguration, de l'instruction et jusqu'à la validation finale du projet par les instances nationales. Elles peuvent également faire l'objet de co-financements (avec les départements, les programmes LEADER, des fonds nationaux ou sur des Appels à projet sur lesquels le projet de Parc candidate). A ce titre, elles démontrent aussi une certaine capacité a priori en ingénierie financière, ce qui devient ensuite un atout dans la candidature finale.

Les Parcs naturels régionaux en création peuvent avoir de trois jusqu'à une vingtaine d'actions de cette nature. Leur existence, considérée comme judicieuse et bénéfique, permet de doter le projet d'une dimension pragmatique, inscrite dans le court terme et produisant un apprentissage du travail en commun.

4. Modalités de conduite du projet

A. Gouvernance

L'analyse de la faisabilité consiste notamment à confirmer la motivation des acteurs locaux, leur détermination à porter un projet de Parc naturel régional sur la durée et leur plein engagement. La perspective de transformation effective, avec le Parc, des modes d'action publique, privée et en commun réclame une gouvernance adaptée, sensiblement différente de celle qui existait jusqu'alors, dans l'esprit comme dans la lettre.

- ✓ L'esprit PNR relève d'une autre forme d'organisation des acteurs entre eux, au sein des élus d'abord mais aussi et surtout avec les acteurs socio-économiques, associatifs et professionnels.
- ✓ La lettre PNR réclame une adaptation des statuts de l'organisme préfigurateur pour coller aux exigences de l'Art. L. 5721-2 du Code général des collectivités territoriales.

Cette évolution des instances, gouvernances et structures juridiques a été décrite dans la note technique du 7 novembre 2018 relative au classement des Parcs naturels régionaux, co-élaborée par la FPNRF, Régions de France, la commission « Espaces protégés » du CNPN et la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du ministère en charge de l'écologie (cf. Annexe J).

Vers un Syndicat mixte ouvert d'aménagement et de gestion du PNR

La dernière étape de la création d'un Parc, suite au décret pris par le 1^{er} Ministre sur demande du Ministre de l'écologie, sera la création par le Préfet d'un Syndicat mixte dédié à l'aménagement et à la gestion du Parc naturel régional. Celui-ci aura comme premiers adhérents les communes ayant délibéré favorablement à la toute fin de la procédure. Les intercommunalités devront également délibérer mais le périmètre final n'est déterminé que par le contour des communes ayant adopté la Charte. Le Syndicat mixte sera nécessairement considéré comme « ouvert » puisque la Région devra en être membre. Les Départements sont également invités à adhérer, ainsi que les autres collectivités et établissements publics concernés (au 1^{er} rang, d'autres Syndicats mixtes ayant des objets proches de celui du Parc naturel régional). Mais cette perspective ne se dessinera qu'à l'aune de l'ensemble de la procédure, dans plusieurs années. En attendant, il est déterminant de s'appuyer sur les structures qui fonctionnent bien et les acteurs qui en assument la responsabilité.

Ne pas déstabiliser ce qui fonctionne bien

La particularité du projet de Parc naturel régional de la Bresse est d'avoir été initié par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne (SMBb) qui a adopté un principe d'adhésion par les 4 intercommunalités au nom des 88 communes. Ce principe est considéré par les parties prenantes comme adéquat et valable pour les objets et compétences concernés. Un des enjeux de la préfiguration consiste donc de ne pas déstabiliser cet acquis tout en préparant les évolutions nécessaires à terme.

La décision du COPIL du 21 avril 2023 a donc acté la demande à la Région de **reconnaitre le SMBb comme organisme préfigurateur** pour les prochaines années en ouvrant celui-ci au conventionnement individuel avec les 51 autres communes comprises dans le périmètre proposé de 139. Le SMBb se propose également de modifier ses statuts pour ajouter à ses objets actuels, la conduite des travaux de préfiguration pour la création du Parc naturel

régional ; cette modification pourrait avoir lieu lors du Comité syndical succédant à la délibération régionale attestant l'opportunité.

L'intérêt éventuel et futur d'un Syndicat mixte à la carte

La perspective d'un Syndicat mixte à la carte a été discutée, une fois le Parc naturel régional créé, afin de faire converger la nouvelle structure nécessaire avec celle du SMBb dont les compétences déléguées seront alors assez proches des missions d'un Parc. Si la perspective de simplification de la carte supra-communale s'avère toujours aussi déterminante pour les acteurs locaux à ce moment-là, il sera possible d'envisager cette solution existante dans d'autres Parcs. La rencontre avec le directeur du Parc naturel régional du Doubs horloger a permis de faire la liste des avantages et des inconvénients d'une telle solution (cf. Annexe I). Il serait intéressant de confirmer cette piste et de la creuser à la fin de l'écriture de la Charte. La Charte devra effectivement comporter une annexe avec les statuts de la structure de gestion proposée.

La motivation, l'implication et la détermination des acteurs territoriaux

Avant que ne soient sollicités officiellement et de manière finale les conseils municipaux, comme prévu aux dispositions prévues dans l'article L. 333-1 du code de l'environnement, plusieurs étapes d'information, consultation, participation, concertation et négociation doivent avoir lieu entre les acteurs leaders porteurs du projet et l'ensemble des autres acteurs concernés (habitants, usagers, citoyens, ... professionnels et associatifs) :

- Au sein des collectivités territoriales, notamment pour la Bresse entre intercommunalités et communes ;
- Avec les acteurs professionnels, notamment en Bresse avec les agriculteurs ;
- Avec les acteurs associatifs, notamment en Bresse avec l'ensemble des personnes mobilisées autour de l'écomusée et des « Amis du Parc »
- Mais aussi avec les acteurs du réseau des PNR, notamment les instances nationales qui seront en charge de l'analyse d'opportunité

B. Structure

Le portage du projet de PNR réclame une évolution significative des instances actuelles du SMBb afin de se donner les moyens d'entrer dans la phase de préfiguration rapidement et d'en sortir avec une Charte rédigée emportant une large adhésion des acteurs concernés. Pour parvenir à cet objectif, nous proposons la création d'une instance principale (« Comité de projet ») associée à des « commissions thématiques » et à un « comité exécutif ». Nous conseillons vivement la création également de trois autres instances : « Conférence des Maires » ; « Conseil de développement » ; « Conseil scientifique, éthique et prospectif ».

Comité de projet

- Rôle d'arbitre, d'impulsion, de conduite des lignes directrices de l'écriture du projet de charte
- Composé d'élus du SMBb et des collectivités territoriales partenaires, d'au moins 1 élu.e régional.e référent, des chambres consulaires et des établissements publics concernés

directement par le contenu du projet de Parc (par ex. EPAGE) et l'association des Amis du Parc. Son président.e est nécessairement un.e élu.e du territoire.

- Se réunit avec la même régularité que le comité syndical du SMBb.
- Il propose et installe les commissions thématiques en charge de préparer l'écriture de la Charte.

Commissions thématiques

- Au nombre de 4 à 6 environ, représentent les axes principaux de la stratégie du projet de Parc
- Travaillent à l'élaboration du projet de charte, à la formulation des grandes orientations et mesures de la charte ;
- Pilotées par des binômes (élus / acteurs socio-professionnels) de président.e.s, elles sont composées d'élu.e.s et socio.professionnel.le.s du territoire ; des partenaires experts sont associés aux travaux ;
- Chargées de proposer les termes de la Charte et des programmes d'action (souvent triennaux) du Parc

Comité exécutif

- Gère le Projet au quotidien et exécute les décisions du Comité de Projet
- Constitué des présidents du SMBb, du Comité de projet, du conseil de développement et du conseil scientifique + des présidents des commissions thématiques + du chef.fe de projet

Conférence des Maires

- Se réunit une fois par an
- Constitué de l'ensemble des maires du territoire
- Délibère sur les grands enjeux stratégiques devant guider la rédaction de la Charte

Conseil de développement

- Rôle de propositions, de concertation et de consultation, il est aussi le représentant de la société civile ;
- Se coordonne avec le Conseil de développement actuel du SMBb (y compris en intégrant certains de ses membres) en veillant à s'élargir à l'ensemble du territoire d'opportunité et à de nouveaux acteurs intéressés par le projet de Parc avec des profils plus en lien avec les missions du Parc.
- Composé de représentants de la société civile, des associations environnementales et patrimoniales, de collectifs d'habitants, de pratiquants et d'usagers du territoire. Nous conseillons vivement que soient nommés dans cette instance des jeunes.

Conseil scientifique, éthique et prospectif

Les Parcs naturels régionaux sont invités à créer une telle instance une fois le décret adopté. Cette instance est prévue par les dispositions réglementaires de manière volontaire et donc non obligatoire.

- Cependant, il serait très pertinent de créer un tel conseil scientifique au plus tôt lors du démarrage de la préfiguration pour associer dès la phase projet les chercheurs universitaires et scientifiques sur les différents enjeux du projet
- Composé de 20 à 30 personnes, la plupart chercheurs et/ou universitaires dans des disciplines variées (agronomie, sciences de l'environnement, géologie, histoire et géographie, architecture et urbanisme, biologie et écologie, droit, anthropologie, ...) mais aussi d'experts locaux (notamment sur les patrimoines, la gestion de l'eau, ...)
- Lors de l'avis d'opportunité, le CNPN (avec la FPNRF) organise une visite pendant 2 jours sur le territoire. La perspective de disposer à cette occasion d'un conseil scientifique en état de démarrer ses travaux et d'envisager une rencontre avec les membres (souvent scientifiques) du CNPN serait un atout de plus dans le dossier de la Bresse.

C. Équipe-projet

Le besoin de cette équipe dans la bonne conduite du projet s'avère déterminant pour ne pas risquer l'essoufflement de la dynamique lancée à l'occasion de la phase d'opportunité et de faisabilité (qui se termine avec la présente étude). Celle-ci reste à constituer en comptant sur l'ingénierie présente en partie aussi.

- Un.e Chef.fe de projet à temps plein aura pour charge de piloter et coordonner, sous la responsabilité des élu.e.s, l'ensemble de la démarche et de soutenir et animer les instances internes au projet, aboutissant à la rédaction de la Charte ; il devra garantir d'articuler le travail technique avec les équipes des autres collectivités et établissements. Il sera le garant de l'avancement technique de la procédure de création.
- D'autres techniciens ou cadres des collectivités ou partenaires pourront également être mis à disposition sur des temps partiels pour travailler à une bonne coopération et articulation entre les diverses parties prenantes (cela est parfois le cas avec les chambres consulaires par exemple)
- Pilotage de la mise en place des actions pilotes ou de préfiguration du projet (entre 5 et 10 sur l'ensemble de la période).
- Budget de 150 à 200k€ au total environ comprenant le salaire du chef de projet, du budget de fonctionnement, un budget de prestation pour une éventuelle AMO et du budget de fonctionnement ou d'investissement pour la mise en place des actions pilotes et/ou expérimentales

D. Prochaines étapes – Échéancier potentiel

La nécessité de garder un rythme soutenu d'animation du projet dans les prochains mois réclame un calendrier assez rapproché avec un agenda interne et externe. Se doter des capacités à tenir dans la durée ces deux agendas simultanément est crucial pour que le temps de la procédure (déjà long) ne s'éternise pas trop. Cette nécessité s'impose aussi pour faire tenir la participation du plus grand nombre, habitants, usagers, citoyens bien au-delà des seuls membres du COPIL

D'ici la fin de l'année 2023

- Accompagner la région dans la préparation d'une délibération d'opportunité et de préfiguration avec derniers arbitrages sur le périmètre avec ou sans les options définies préalablement
- Une fois celle-ci adoptée, compléter les statuts du SMBb pour intégrer l'objet « création du Parc naturel régional de la Bresse »
- Anticiper au maximum le recrutement d'un.e chef.fe de projet
- Créer les instances dédiées à la phase de préfiguration en commençant par le « Comité de projet » et le « Comité exécutif » (en remplacement du COPIL actuel) puis rapidement ensuite les « Commissions thématiques » ; prévoir également la constitution des « conseils scientifiques » et « comité de développement » ad hoc
- Envisager la tenue d'une première « Conférence des Maires » afin d'annoncer le démarrage effectif de la construction du projet de Parc naturel régional et la rédaction de la Charte

Au début de l'année 2024

- Préparer la venue conjointe du CNPN et de la FPNRF pour l'avis d'opportunité
- Suivre ensuite l'avis d'opportunité réalisé par le Préfet
- Lancer les premiers temps concrets d'écriture de la Charte
- Faire démarrer les actions de préfiguration

Pendant environ les 2 années suivantes

- Rédiger la Charte (Diagnostic + Projet stratégique + Programme triennal + Plan de Parc + Statuts SM + Gouvernance)
- Échanger avec les administrations et opérateurs nationaux ayant à prendre position sur ce projet en phase finale
- Poursuivre les actions de préfiguration
- Une fois la rédaction de la Charte terminée et portée par la Région, attendre l'avis motivé sur le projet de Charte de la part du Préfet après que celui-ci ait pris attache du CNPN et de la FPNRF et avant que celui-ci soit envoyé aux différents ministères concernés puis à l'Autorité Environnementale

Pendant la phase suivante d'instruction et de décision

- Accompagner l'enquête publique
- Se préparer à modifier la Charte éventuellement
- Anticiper le vote des (nouveaux) conseils municipaux puisqu'à ce moment-là il est fort probable que les nouvelles élections municipales aient eu lieu
- Effectuer les modifications juridiques nécessaires
- Mettre fin aux dernières actions de préfiguration et démarrer les actions prévues au programme triennal initial
- Faire débiter le Parc naturel régional dans son nouveau cadrage, en application de sa marque attribuée et de son projet délibéré, mettre en place les droits et devoirs afférents, inaugurer la 1ère Charte.



ARTHUR REMY

URBANISME
GRAND PAYSAGE



MOSAÏQUE
ENVIRONNEMENT
Conseil & Expertise